

COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 19 JANVIER 2017

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Président de séance : Monsieur Patrice VERGRIETE

Secrétaire de séance : Madame Séverine WICKE

FINANCES ET BUDGET : Monsieur Christian HUTIN

1 - Budgets Primitifs 2017 (Principal, Ordures Ménagères, Assainissement, Transport, Z.A.C. de LOON-PLAGE, GEMAPI).

2 - Fiscalité Locale - Vote des taux d'imposition pour l'année 2017.

3 - Autorisations de programme 2017-2020 - Investissements récurrents.

4 - Fixation des tarifs des redevances et prestations 2017 liés à l'assainissement.

5 - Subvention du budget principal au budget de la régie des ports de plaisance "Dunkerque Neptune".

6 - Subvention du budget principal au budget transport.

7 - Provision pour risques.

8 - Gestion de la Dette et de la Trésorerie - Délégation d'attribution du Conseil au Président.

9 - Admissions en non-valeurs 2017 d'un montant de 6 974,16 Euros.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

10 - TRISELEC. Remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président : Je déclare la séance ouverte. Je tiens à souhaiter tous mes vœux de bonne année à ceux que je n'aurais pu saluer.

Bonjour Monsieur CHARLEMAGNE, on vous a vu avec un grand homme à côté de vous, j'espère qu'il "brûlera" bien ! Pour tous ceux qui ne le savent pas, Monsieur CHARLEMAGNE a désormais son géant.

Je vous propose de désigner Madame Séverine WICKE, benjamine de notre assemblée, comme secrétaire de séance. Etes-vous d'accord avec cette proposition ? Il n'y a pas d'opposition, je vous en remercie.

Je vais maintenant faire procéder à l'appel des membres de notre assemblée et demander justement à Madame WICKE d'assurer cette charge. Madame WICKE, je vous passe la parole.

Présents :

Monsieur Patrice VERGRIETE Président,

Mesdames Martine ARLABOSSE, Karima BENARAB, Monique BONIN, Isabelle KERKHOF,
Catherine VERLYNDE, Vice-Présidentes,

Messieurs David BAILLEUL, Francis BASSEMON, Damien CARÊME, Franck DHERSIN, Christian HUTIN, Bertrand RINGOT, Éric ROMMEL, Bernard WEISBECKER, Vice-Présidents,

Madame Sabrina KHELLAF, Conseillère Communautaire Déléguée,

Messieurs Didier BYKOFF, Jean-Luc DARCOURT, Jean DECOOL, Jean-Yves FRÉMONT, André HENNEBERT, Bernard MONTET, Roméo RAGAZZO, Conseillers Communautaires Délégués,

Mesdames Josiane ALGOËT, Julie BECKAERT, Isabelle MARCHYLLIE, Fabienne CASTEL, Martine COUDEVYLLIE, Isabelle FERNANDEZ, Mélanie LEMAIRE, Patricia LESCIEUX, Nicolle LUSTRE, Laëtitia MILLOIS, Leïla NAIDJI, Stéphanie PEEREN, Catherine SERET, Marie-Line VANDENBOSSCHE, Alice VARET, Séverine WICKE, Conseillères Communautaires,

Messieurs Olivier BERTHE, Claude CHARLEMAGNE, Régis DOUILLIET, Philippe EYMERY, Guillaume FLORENT, Gérard GOURVIL, Pascal LEQUIEN, Jean-François MONTAGNE, Yves PANNEQUIN, Jean-Christophe PLAQUET, Alain SIMON, Frédéric VANHILLE, Laurent VANRECHEM, Conseillers Communautaires.

Absents excusés :

Messieurs Sony CLINQUART, Léon DEVLOIES, Vice-Présidents,
Messieurs Martial BEYAERT, Bernard FAUCON, Yves MAC CLEAVE, Jean-Philippe TITECA, Conseillers Communautaires Délégués,

Mesdames Barbara BAILLEUL-ROCHART, Claudine BARBIER, Joëlle CROCKEY, Annette DISSELKAMP, Claudine DUCELLIER, Marjorie ELOY-VOITURIEZ, Nadia FARISSI, Martine FORTUIT, Conseillères Communautaires,

Messieurs Johnny DECOSTER, Jean-Luc GOETBLOET, Guy LECLUSE, Michel TOMASEK, Conseillers Communautaires.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames et Messieurs : Barbara BAILLEUL-ROCHART, Claudine BARBIER, Martial BEYAERT, Sony CLINQUART, Joëlle CROCKEY, Johnny DECOSTER, Léon DEVLOIES, Annette DISSELKAMP, Marjorie ELOY-VOITURIEZ, Nadia FARISSI, Bernard FAUCON, Martine FORTUIT, Guy LECLUSE, Jean-Philippe TITECA, Michel TOMASEK, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom à Mesdames et Messieurs : David BAILLEUL, Laëtitia MILLOIS, Damien CARÊME, Monique BONIN, Bertrand RINGOT, Catherine VERLYNDE, Isabelle MARCHYLLIE, Catherine SERET,

Frédéric VANHILLE, Karima BENARAB, Christian HUTIN, Philippe EYMERY, Martine ARLABOSSE, Pascal LEQUIEN, Yves PANNEQUIN.

Monsieur le Président : Merci Madame WICKE. Le quorum est atteint, nous pouvons donc délibérer.

Auparavant, et comme à l'accoutumée, je reviens sur quelques points saillants de notre actualité locale.

Tout d'abord, nous pouvons nous réjouir des très bons résultats enregistrés par le Grand Port Maritime : avec 7 % de croissance en 2016, le trafic conteneur a notamment connu une forte progression qui laisse augurer de belles perspectives pour l'avenir en matière d'emploi.

Depuis notre dernier conseil, nous avons également accueilli Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Après avoir inauguré la nouvelle unité de biocarburants "BioTfuel" à MARDYCK, la Ministre est venue en mairie de DUNKERQUE annoncer officiellement le lancement de la procédure concernant le projet d'implantation d'éoliennes offshore au large de notre littoral ; une procédure accélérée qui nous permettra de connaître rapidement les intentions des opérateurs privés.

La fondation "le dunkerquois solidaire pour l'emploi" a été lancée. Chaque particulier et chaque entreprise a donc maintenant la possibilité d'effectuer un don, afin de permettre aux chômeurs de longue durée de retrouver un emploi, en exerçant une activité utile aux habitants de notre agglomération. Et parce que les dons sont défiscalisables, cette démarche vous permet également d'orienter l'impôt que vous payez à l'État directement au bénéfice du dunkerquois. De nombreuses familles comptent donc sur votre générosité.

En matière de tourisme de mémoire, vous le savez, plusieurs chantiers ont démarré :

- le musée "Dunkerque 1940 - Opération Dynamo" est en cours d'extension,
- à la suite de notre appel à projet, le "Princess Elizabeth" qui fut, je le rappelle, l'un des "little ships" de l'opération Dynamo, se transformera bientôt en un restaurant dont l'ambiance s'inspirera des années 1940 ; un projet qui permettra la création de 12 emplois.
- enfin, comme j'avais pu l'annoncer lors du colloque "Ville mémoire", la Communauté Urbaine de Dunkerque a lancé une consultation, afin de confier à un artiste la conception et la réalisation d'une œuvre d'art dédiée à l'opération Dynamo ; une œuvre qui doit trouver sa place dans le quartier du Grand Large, sur le terre-plein à proximité du musée, vous l'avez à l'écran. Trois exigences ont été exprimées aux artistes :
 - tout d'abord, l'œuvre devra incarner ce que l'on appelle "l'esprit de DUNKERQUE" et donc la résilience, la capacité à se relever même quand tout semble perdu ;
 - elle devra, ensuite, être accessible au plus grand nombre ;
 - enfin, elle devra être largement visible depuis le monument situé sur la digue des alliés et faire le lien, par sa symbolique, entre le musée Dynamo et le F.R.A.C.

Cette œuvre a vocation à être pérenne ; elle doit apparaître comme un véritable signal, dans l'espace public, et constituer le premier jalon d'un parcours reliant la station balnéaire de MALO-LES-BAINS au centre d'agglomération.

S'agissant d'un signal urbain fort qui fait écho à un événement majeur de notre histoire commune, j'ai demandé aux services communautaires d'organiser une consultation, afin de recueillir l'avis de la population. Les propositions des trois artistes présélectionnés, Norman DILWORTH, Xavier DEGANS et Séverine HUBARD seront présentées à la population entre le 22 février et le 3 mars, dans 5 lieux successifs : la maison de quartier de la timonerie, dans le quartier du Grand Large, l'Université du Littoral Côte d'Opale, l'École Supérieure d'Art, le C.I.A.C. à BOURBOURG et enfin le Pôle Marine. Les habitants de la Communauté Urbaine qui souhaitent donner leur avis devront donc se rendre dans l'un des lieux, muni d'une pièce

d'identité sur laquelle figure l'adresse justifiant de l'appartenance à l'une des communes de la C.U.D. ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Les trois propositions seront présentées sur des supports de communication et les habitants pourront s'exprimer à l'aide d'un bulletin. Les dates des permanences, dans les différents lieux, feront l'objet d'une information via la presse et les supports de communication de la Communauté Urbaine. Vous êtes donc tous cordialement invités à vous exprimer sur le choix qui sera retenu.

Dans le reste de l'actualité, je tiens à féliciter :

- tout d'abord Thomas RUYANT, auteur d'une très grande performance au "Vendée globe",
- le tennisman loonois Lucas POUILLE, désigné par ses pairs comme la meilleure progression de l'année 2016, puisqu'il termine au 15^{ème} rang mondial,
- et l'haltérophile Romain IMADOUCHÈNE, du club athlétique de ROSENDAËL, qui a remporté le bronze aux championnats d'Europe des moins de 23 ans.

En matière sportive, je vous rappelle également que la Communauté Urbaine a choisi le projet pour la rénovation du Stade Tribut et que celui-ci est porté par un architecte dunkerquois, Olivier SOCKEEL. Les travaux démarreront à la fin de l'année par la démolition de la tribune Sud.

Je tenais aussi à vous informer que les bus seront gratuits demain sur l'ensemble du réseau "DK' Bus", en raison de la persistance d'un niveau d'alerte en matière de pollution aux particules. À midi, ATMO prévoyait, en effet, pour demain, un quatrième jour consécutif de niveau de pollution aux particules supérieur à 8.

Je conclurai mon propos introductif en félicitant le dunkerquois François LAVALLÉE, élu Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Haut-de-France.

Je vous propose, à présent, d'aborder notre ordre du jour et je vais immédiatement passer la parole à Monsieur HUTIN pour ses 9 délibérations, mais surtout pour la présentation du budget.

FINANCES ET BUDGET : Monsieur Christian HUTIN

1 - Budgets Primitifs 2017 (Principal, Ordures Ménagères, Assainissement, Transport, Z.A.C. de LOON-PLAGE, GEMAPI).

Monsieur HUTIN : Merci Monsieur le Président. En effet, pour cette première délibération, je vous propose une présentation synthétique, didactique, que j'espère pédagogique, de notre budget. Un certain nombre de diapositives vont vous être projetées ...

Monsieur BAILLEUL : ... Maintenant on dit "slides" ...

Monsieur HUTIN : ... Non "slides", c'est américain, moi je dis "diapositives", c'est mon côté "chevènementiste", je suis né en 1961 : le palmarès de la chanson, Gilles MARGARIS...

Monsieur BAILLEUL : ... L'O.R.T.F. ...

Monsieur HUTIN : ... Bien. Notre Budget Principal présente 3 caractéristiques principales :

- nous avons une forte baisse des recettes, comme vous le verrez,
- une belle et réelle maîtrise des dépenses de gestion,
- et nous avons décidé, collectivement, une solidarité communautaire locale, entre

nous, qui se poursuit.

Je vais maintenant vous présenter les principales données budgétaires :

LES DONNÉES PRINCIPALES

Les recettes de fonctionnement, tous budgets confondus, sont en forte baisse, de l'ordre de 7,175 millions d'Euros ; d'une année sur l'autre, c'est à peu près -1,66 %.

Les dépenses de fonctionnement baissent également, de l'ordre de plus de 3 millions d'Euros, soit - 0,84 %.

Par voie de conséquence, en ce qui concerne les épargnes :

- l'épargne brute connaît une baisse logique de 3,8 millions d'Euros,
- et l'épargne nette baisse de 5,2 millions d'Euros.

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes du Budget Principal :

Les recettes poursuivent leur baisse en 2017, ce sont les mêmes causes qu'en 2016, puisque nous avons à nouveau, malheureusement, à subir une baisse des dotations de l'État.

En ce qui concerne les recettes fiscales, vous le savez, à la Communauté Urbaine ce sont essentiellement des recettes économiques, elles sont stables et il faut souligner également que les taux demeureront inchangés.

Les compensations fiscales nationales par l'État sont inchangées d'une année sur l'autre, cela concerne l'ancienne T.P., etc.

Les compensations d'exonérations fiscales locales connaissent, elles, une baisse importante de plus de 34 %, c'est légitime, c'est l'ancienne loi Strauss Kahn, et cela va aller à l'extinction.

Le prélèvement du Fonds National de Péréquation, le F.P.I.C., dont nous avons souvent parlé ici, qui nous oblige à reverser à un certain nombre d'autres collectivités des sommes non négligeables, augmente, à nouveau en 2017, pour atteindre plus de 7 millions d'Euros, c'est-à-dire qu'on redonne 7 millions d'Euros sur notre "richesse communautaire", en particulier sur l'impôt que nous touchons, sur les impôts économiques.

La Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.) baisse, quant à elle, de plus de 7 %, cela, c'est l'État, - 3 millions d'Euros, pour une perte cumulée, il est important de le rappeler, depuis 2014, de plus de 15 millions d'Euros.

En conclusion, nous avons un produit fiscal stable, des dotations d'État en baisse, et un prélèvement accru au titre de la péréquation nationale, le F.P.I.C., qui nous entraînent obligatoirement vers une baisse des ressources qui est à peu près de 4 millions d'Euros pour 2017.

Les recettes du Budget des Ordures Ménagères :

Les recettes de fonctionnement du Budget des Ordures Ménagères sont en légère diminution, en raison d'un certain nombre d'opérations exceptionnelles effectuées et constatées en 2016.

Le produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) est en légère hausse, c'est l'évolution, simplement, des bases fiscales, le taux demeure inchangé.

La participation du Budget Principal au Budget des Ordures Ménagères est donc en baisse d'environ 10 %.

Les recettes du Budget Assainissement :

Les recettes devraient également baisser en 2017 de plus d'un million d'Euros, malgré une légère hausse de la redevance assainissement qui est indexée sur l'inflation prévisionnelle. Le produit escompté devrait baisser d'à peu près 1 million d'Euros.

Nous nous sommes rapprochés du délégataire pour connaître l'origine de cette baisse, il nous a été répondu que c'est parce que les gens consommaient moins d'eau.

Les recettes du Budget Transport :

Les recettes sont stables.

Le Versement Transport ne varie pas en 2017. Pour mémoire, une partie de ce produit finance le projet T.H.N.S. qui est en cours, en particulier, aujourd'hui sur la RN 1.

Les recettes de la Délégation de Service Public (D.S.P.) "Transport" baissent très légèrement (- 100 000 Euros).

La participation du Budget Principal baisse également de près de 1,4 million d'Euros, en raison de la reprise partielle de provisions du T.H.N.S.

Les recettes du Budget GEMAPI :

En dernier lieu, au chapitre des recettes du budget GEMAPI qui résulte d'une nouvelle loi et de nouvelles dispositions, c'est une décision communautaire qui nous l'a fait adopter. Il s'agit de gérer le problème de nos waterings et de la submersion marine. La taxe avait été votée à hauteur de 3 millions d'Euros, nous la garderons à la même hauteur.

Les dépenses de fonctionnement :

Il convient de rappeler les éléments de cadrage qui ont visé l'élaboration de ce budget :

- nous avons établi un programme pluriannuel d'économies sur les charges de gestion, sur les subventions, sur les charges de personnel,
- et en même temps nous essayons d'avoir un effort accru de solidarité communautaire.

Les dépenses baissent donc de 3 millions d'Euros. Les objectifs ont été largement atteints cette année. Je rappelle qu'ils sont pluriannuels, c'est-à-dire que cela sera peut-être beaucoup moins l'année prochaine, mais cette année, les objectifs fixés pour ce budget sont atteints.

Les charges de personnel (hors transport) :

L'objectif a été fixé à - 0,75 %, cela nous semblait raisonnable, nous sommes allés au-dessus, à 1,33 %, cela dépendant des départs en retraite, d'une année à l'autre; les années sont différentes.

Les charges de personnel du service transport :

Elles augmentent de 4 %, cela a été vu avec le délégataire : il y a plus de personnel chez notre délégataire.

Les charges de services publics :

Tous budgets confondus, elles baissent, globalement, de 4 %, chacun des budgets dépasse l'objectif de réduction moyen qui a été fixé. Je rappelle, à nouveau, que c'est sur la durée du mandat, c'est pluriannuel, ce sera probablement moins l'année prochaine.

Les charges de services publics transport :

Les charges de services publics transport sont stables, d'un exercice à l'autre.

Les subventions et participations de fonctionnement :

Pour ce qui concerne les subventions, nous avons fixé un objectif de baisse de 1,5 % par an, sur les 3 prochains exercices. Nous n'avons pas atteint l'objectif, mais cela est à relativiser puisque, je vous le rappelle, nous avons décidé au Conseil de novembre de créer la "Régie Plaisance". Cette création a un effet sur le budget.

Les intérêts de la dette :

Les intérêts de la dette baissent en raison d'une stratégie active de gestion de ce poste. Je tiens à souligner le remarquable travail de notre service financier qui travaille, au jour le jour, afin de profiter des taux actuels qui sont les plus bas.

La contribution au S.D.I.S. :

On enregistre une petite baisse de contribution au niveau du S.D.I.S., nous la souhaitons, même si le S.D.I.S. est encore assez cher, mais bon, cette petite baisse est plutôt satisfaisante.

Les versements aux communes :

Le poste "versements aux communes" baisse artificiellement parce que, vous le savez, un certain nombre de services sont devenus communs et communautaires. Cette baisse est artificielle, mais d'autres postes augmentent d'un même montant.

L'enveloppe de la D.S.C. classique, conformément aux engagements que nous avons pris et en fonction de nos éventuelles nouvelles richesses, augmentera à hauteur de 558 000 Euros en 2017.

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'équipement 2016-2020 :

Un bref rappel du cadrage des investissements que nous avons arrêtés dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.) : nous avons prévu une enveloppe de 375 millions sur 5 ans, soit un engagement d'investir dans l'économie du dunkerquois et dans nos investissements de 75 millions d'Euros par an.

À ce jour, nous avons dépassé un petit peu ce seuil : il y a plus de projets que d'argent dans les caisses. Il y aura donc un certain nombre d'arbitrages qui devront être établis. Par contre, il n'y a pas d'inquiétude majeure dans la mesure où les projets ne démarrent pas tout de suite : tous les maires savent qu'entre l'idée d'un projet et sa concrétisation, cela peut prendre un petit peu de temps. Il y aura donc un certain nombre d'arbitrages à effectuer.

Chaque Vice-Président, dans le cadre de sa délégation et à l'intérieur de son enveloppe, pourra arbitrer un certain nombre de décisions.

Les dépenses d'équipement 2017 :

Les dépenses d'équipement 2017 s'élèvent à :

- 112 millions d'Euros au Budget Principal,
- 31 millions d'Euros au titre du T.H.N.S., c'est ce que nous expliquions tout à l'heure,
- 940 000 Euros au titre du GEMAPI pour les waterings et les menaces de submersions.

Les investissements se décomposent en 2 parties :

- les investissements récurrents qui sont obligatoires, qui s'affichent sur la diapositive qui vous est actuellement projetée. Ce sont ceux sur lesquels nous n'avons pas de réelles possibilités de diminution, d'intervention. C'est légitime, il s'agit des services à la population. Ce sont essentiellement : la mobilité, la voirie, l'assainissement, l'habitat, les déchets, l'entretien du patrimoine,

- les projets, pour presque 70 millions d'Euros, qui sont répartis par grandes thématiques. Un certain nombre de montants sont définis par délégation, vous pouvez en prendre connaissance sur la diapositive qui est actuellement projetée. Nous pouvons vous apporter plus de précisions si vous le souhaitez. Globalement, cette année, les plus gros dossiers concernent :

- l'urbanisme, l'environnement, énergie et transports, pour 12 millions d'Euros,
- le sport de haut niveau, avec la patinoire, le stade Tribut, pour 10 millions d'Euros,
- l'ANRU, qui va démarrer dès l'année prochaine, sur lequel nous allons commencer à agir,
- le tourisme sur lequel nous nous orientons, en particulier avec le film qui va sortir en juillet,
- et les déchets, la voirie et les espaces publics.

Le remboursement du capital de dette :

Le remboursement du capital de dette augmente de près de 5 %. ... Les écrans viennent de s'éteindre, vous voyez que dans le cadre de la maîtrise des dépenses, nous avons coupé l'électricité, je vais donc continuer à vous détailler ce budget, sans l'aide des supports visuels si cela ne vous dérange pas.

Le financement des investissements en 2017 :

Par ordre d'importance, les investissements en 2017 seront financés :

- par l'emprunt,
- par provision financière,
- par le biais de subventions : la C.U.D. est toujours à la recherche de subventions,
- et par l'épargne nette.

Pour conclure simplement, même s'il n'y a plus de diapositive, le Budget Primitif, que je viens de vous présenter schématiquement, est construit conformément aux orientations budgétaires qui avaient été présentées lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 8 décembre dernier. Nous avons des contraintes financières externes qui nous sont imposées : l'augmentation du F.P.I.C., la baisse des dotations d'État, ce sont des choses terribles, et cela génère une perte de recettes en 2017 de plus de 4,5 millions d'Euros, qui s'additionnent aux baisses précédentes ; c'est-à-dire qu'au fur et à mesure cela s'aggrave.

Cependant, nous avons une démarche volontaire au niveau de la solidarité :

- nous allons augmenter la D.S.C. de 500 000 Euros, hors dotation exceptionnelle, en particulier pour la commune de GRAND-FORT-PHILIPPE,
- nous allons faire un effort sur la sécurité des manifestations dans l'agglomération : ce sera une dotation qui sera versée aux communes qui en feront la demande pour des grosses manifestations sur lesquelles elles ne parviennent plus à assumer le coût de la sécurité,
- un soutien à l'investissement des communes avec l'attribution des premiers fonds de concours, dans le cadre du dispositif "fonds de soutien aux projets d'initiative communale",

- et puis nous poursuivrons l'action des E.G.E.L. pour l'emploi, avec notre fondation territoriale, dont parlait Monsieur le Président tout à l'heure, contre l'exclusion, les discriminations et la pauvreté.

D'autre part, nous essayons d'avoir une démarche d'optimisation, c'est-à-dire que nous ciblons un certain nombre d'économies pluriannuelles pour que cela ne soit pas un choc énorme. Nous nous sommes fixés des objectifs qui ont été, pour la plupart, atteints cette année, et cela nous permet d'avoir une vision raisonnée de tout ce qui se passe.

Et, pour terminer, un des éléments majeurs de ce budget est de dire que nous maintenons, pour l'agglomération, un investissement important, puisque cela sera à hauteur de 75 millions d'Euros cette année, et peut-être un petit peu plus, ce qui est essentiel ne serait-ce que pour l'emploi et nos entreprises. Voilà, Monsieur le Président, la présentation synthétique de notre budget.

Monsieur le Président : Merci Monsieur HUTIN. J'ai noté Messieurs CARÊME et RINGOT, y-a-t-il d'autres intervenants ? Oui. Madame KERKHOF, Monsieur EYMERY, Monsieur BAILLEUL. Allez-y Monsieur CARÊME.

Monsieur CARÊME : Monsieur le Président, chers collègues, je ne reviendrai pas, bien évidemment, sur les chiffres exposés par le Vice-Président aux finances, il y a quelques instants, ce fut suffisamment limpide. Notre groupe prend bonne note de cette présentation du budget, dans lequel la maîtrise des dépenses de fonctionnement est poursuivie, dans un contexte contraint que nous connaissons tous dans nos collectivités, et qui nous laisse donc peu de marge de manœuvre.

Ce budget reste, pour moi, la concrétisation de notre ambitieux projet communautaire, plaçant le renforcement de l'attractivité de notre territoire et l'amélioration de nos services publics comme fers de lances, ceci dans cette réflexion impérieuse qui s'impose de réussir la transition de notre territoire.

C'est une nécessité absolue, au regard du dérèglement climatique, de la raréfaction des énergies fossiles, de la fin du modèle de développement du XX^{ème} siècle à l'origine de toutes les crises simultanées que nous traversons aujourd'hui et qui est un moment inédit de notre histoire.

C'est une nécessité absolue aussi en matière de creusement des inégalités continues dans notre territoire.

C'est une nécessité aussi en matière d'emploi : nous voyons bien aujourd'hui ce qu'a généré notre ancien modèle de développement : 5 millions de demandeurs d'emplois, 8 millions de pauvres et 12 millions de précaires énergétiques dans notre pays.

C'est donc une nécessité absolue aussi, en termes d'emploi ; une étude récente d'une O.N.G. confirme une étude de l'ADEME qui est sortie il y a à peu près un an, que la transition énergétique créerait 1 million d'emplois dans notre pays, y compris en intégrant les emplois qui changeraient, donc qui seraient détruits (1 300 000 emplois créés contre 300 000 emplois détruits dans d'autres secteurs).

Alors oui, il nous faut passer à la vitesse supérieure. Le sommet de Quito ne s'est d'ailleurs pas trompé, les collectivités sont en première ligne dans cette bataille acharnée que nous devons mener, personne d'autre ne le fera à notre place. Je me réjouis donc des actions que notre institution a pu décider, avec les grands travaux à l'image du programme "Dk' Plus de mobilité" dont Christian HUTIN rappelait les importants travaux en cours, mais aussi avec notre ambition d'affirmer notre territoire dans des solutions d'avenir à travers, par exemple, l'arrivée du CEA Tech qui ouvrira dans quelques mois son show-room autour du froid, mais aussi de l'incubateur "Eura énergie", le dispositif "réflex'énergie" pour plus de 1 600 dossiers en 2016, contre 1 300 en 2014, vous voyez l'augmentation. Je me réjouis encore que nous augmentions les aides communautaires dans ce budget-là, passant l'enveloppe de 900 000 Euros à 1 million d'Euros. Le retour d'expérience nous prouve, en effet, que 1 Euro d'aide "Réflex'énergie" a généré 11 Euros d'activité économique.

Je n'oublie pas non plus les Assises Européennes de l'Énergie, l'éolien off-shore qui arrive, la "Turbine" qui préfigure nos actions et solutions vers des filières d'avenir créatrices d'emplois.

Il est, je pense, important en vue de traiter l'avenir du site SRD de trouver des actions créatrices d'emplois à la hauteur de la fermeture de ce site historique ; il nous faut aider ces hommes et ces femmes à défendre leur domaine d'expertise avec de nouvelles solutions.

De la même façon, je tenais à souligner l'action, dans le cadre de la solidarité intercommunale, visant à préserver l'unité de notre territoire, on le dit souvent, c'est une première nationale, voire la seule expérience nationale au sein des intercommunalités, accordant de manière exceptionnelle des dotations aux communes qui souffrent de déséquilibre financier, et nous l'avons vu ces deux dernières années.

Malheureusement, le projet de Loi de Finance 2017, adopté récemment au Parlement, ne va pas dans notre sens, une fois encore, en poursuivant inévitablement ces ponctions désastreuses sur nos dotations. Je venais de montrer un schéma au Président, en aparté, qui montre bien que les investissements publics sont encore en régression, parce qu'on ne peut pas tout mener, et donc, dans ce fameux P.I.B. que l'on prend souvent en référence, cela devient catastrophique.

Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture des données et avec les explications fournies en commission, mais aussi ce soir par le Vice-Président aux finances, mais surtout en raison des ambitions affichées par notre collectivité qui démontrent sa capacité à assumer son rôle et à respecter scrupuleusement ses ambitions, avec notamment une baisse des dépenses de fonctionnement qui intègre des efforts de gestion, une augmentation de la solidarité envers les communes-membres, via la Dotation de Solidarité Communautaire, l'engagement affiché d'accompagner financièrement toutes les orientations adoptées après les États Généraux de l'Emploi Local, et surtout au regard de notre projet communautaire, et enfin, cela sera dit peut être un peu plus tard, le gel des taux d'imposition, la Communauté Urbaine prenant à sa charge l'augmentation des coûts permettant de ne pas grever le pouvoir d'achat de la population de l'agglomération dunkerquoise. Il est donc clair, Monsieur le Président, que le "Groupe Socialiste et Écologiste Communautaire" approuvera ce budget.

Monsieur le Président : Merci Monsieur CARÊME, Monsieur RINGOT, vous avez la parole.

Monsieur RINGOT : Merci Monsieur le Président. Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, le groupe "Littoral Gagnant", composé d'élus des communes d'ARMBOUTS-CAPPEL, de CAPPELLE-LA-GRANDE, de DUNKERQUE, de FORT-MARDYCK, de GRAVELINES et de SPYCKER se félicite du vote du budget 2017 de notre collectivité en janvier, permettant ainsi pour nos services, mais aussi pour nos structures partenaires, d'avoir très tôt, dès le début de l'année, une visibilité budgétaire claire sur les participations et engagements communautaires. Nous constatons, pour ce troisième exercice budgétaire complet du mandat, une montée en charge des investissements dont il faut se féliciter, avec des créations d'équipements, des rénovations attendues, mais aussi d'importants travaux de voirie sur le cœur d'agglomération, avec notamment la réalisation du transport en commun en site propre initié il y a plusieurs années. Nous formulons le souhait que nous soyons en mesure de réaliser techniquement ces travaux dans les meilleurs délais et de mandater ainsi les 75 millions d'Euros, chiffre cible par an d'investissement, sur les 5 exercices budgétaires 2016-2020, soit un total de 375 millions d'Euros cumulés sur la période d'investissement des 5 ans à venir.

La commande publique de la Communauté Urbaine de Dunkerque, ajoutée à celle des communes, est un puissant levier pour soutenir l'emploi, notamment dans le domaine du bâtiment et des travaux publics. En cela, il convient, en interne, de toujours veiller, et c'est le cas, à une amélioration permanente de ces taux d'exécution, année par année, des crédits d'investissement annuels. De même, dans le domaine de la production de logements sur les secteurs identifiés sur le territoire, nous aurons à rythmer ces réalisations effectives, de manière à ce que celles-ci puissent répondre aux aspirations des populations et être réalisées sur le mandat.

Je sais, sur ce sujet, que les services et les vice-présidents concernés ont à cœur d'atteindre ces objectifs des élus pour le mandat, malgré les très nombreuses contraintes qui s'amplifient il faut le rappeler.

En 2017, la compétence GEMAPI continuera sa montée en charge avec des opérations identifiées sur les perrés, par exemple, du port de GRAVELINES-GRAND-FORT-PHILIPPE, de gestion des écluses, mais également sur la Digue de MALO pour ne citer que quelques exemples des opérations fléchées sur cette compétence nouvelle pour notre collectivité.

Le plan d'action de prévention des inondations du Delta de l'Aa, le P.AP.I., présenté récemment aux instances nationales, a recensé, sur le secteur CALAIS-DUNKERQUE près de 30 millions d'Euros d'investissements qui seront fortement subventionnés par l'Europe et l'État, afin de conforter nos waterings et ouvrages hydrauliques. Nous aurons à mettre en œuvre ces opérations, en coordination étroite avec les maîtres d'ouvrage concernés.

Dans le domaine des investissements, il serait d'ailleurs, je crois, intéressant de croiser avec le Département, la Région, voire l'État, tous nos projets, de voir de quelle manière ils peuvent être accompagnés sur la période. Je sais d'ailleurs que ce travail a été fait pour le projet de "site propre" avec le Département et la Région.

Quelques mots sur le fonctionnement de notre collectivité, afin de constater les efforts fournis pour maintenir un haut niveau de service à la population, tout en s'adaptant aux efforts de péréquation difficiles et de baisse des dotations rappelée par Christian HUTIN, mis en œuvre par l'État dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euros réalisé sous la mandature actuelle. Le grand débat politique national qui va s'ouvrir sera, je crois, l'occasion pour notre littoral dunkerquois d'exprimer ses attentes dans le domaine de cette fiscalité des territoires industriels et portuaires. Vaste sujet à un moment où arrivera, en 2017, un grand débat public crucial pour l'avenir du Port de DUNKERQUE, avec les projets de création de nouveaux bassins à l'Ouest de l'agglomération et des perspectives positives en termes de logistique et donc de créations d'emplois.

Pour toutes ces raisons et bien d'autres, le groupe "Littoral Gagnant" votera ce Budget Primitif 2017, je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Président : Merci. Madame KERKHOF, vous avez la parole.

Madame KERKHOF : Merci Monsieur le Président. J'interviens au nom du groupe "Rassemblement Républicain pour un Littoral en Mouvement". Cette année encore, notre budget s'inscrit dans un contexte difficile de réduction des dotations de l'État, alors même que le champ de nos compétences ne cesse de s'élargir. Le budget 2017, qui vient de vous être présenté, répond à cette contrainte par des choix courageux et porteurs de réelles ambitions pour notre territoire. Il traduit également notre volonté d'offrir aux habitants et aux entreprises du dunkerquois un service public de qualité qui puisse les accompagner au quotidien ; ce service public de proximité efficace est une nécessité dans un territoire comme le nôtre. Pourtant, il est aujourd'hui menacé par la baisse continue des dotations et par la volonté de certains de faire du service public la variable d'ajustement des politiques budgétaires ; il est pourtant nécessaire à nombre de nos citoyens. Malgré ces contraintes budgétaires, l'esprit de solidarité nous anime : solidarité avec les communes, solidarité avec les habitants, solidarité avec les entrepreneurs.

En 2017, nous maintenons à leur niveau les taux de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier, ainsi que ceux des contributions auxquelles nos entreprises locales sont assujetties. Mais, pour faire face à la stagnation de ses ressources, la Communauté Urbaine poursuit ses efforts en matière de baisse de charges et recherche, sans cesse, les économies de fonctionnement, en rationalisant ses dépenses, en favorisant les mutualisations.

Alors, faire preuve de solidarité et de responsabilité, c'est aussi poursuivre notre engagement auprès des communes à travers la Dotation de Solidarité Communale. L'an passé, cette dotation s'élevait à 46,7 millions d'Euros ; elle est, en 2017, augmentée de 500 000 Euros. Ces efforts de gestion nous permettent de maintenir un niveau d'investissement important ; pour la période 2016-2020, la part consacrée aux investissements, définis dans le cas de notre plan pluriannuel d'investissements, devrait être, en moyenne, de l'ordre de

75 millions d'Euros par an. L'investissement public, qui se traduit par la construction d'équipements, par la rénovation des voiries, est indispensable au développement économique de notre territoire et à l'emploi. Il est une composante essentielle à la réussite de nos objectifs tels que nous les avons définis lors des États Généraux de l'Emploi Local, mais combien de temps pourrons-nous encore porter cette ambition nécessaire et au prix de quels sacrifices pour nos administrés et nos agents.

Et, puisque nous sommes à quelques mois d'échéances électorales essentielles pour notre pays, nous réaffirmons ici l'importance du service public et des collectivités locales au cœur de tous les débats. Sans ce service public de qualité, sans les collectivités locales, nombre d'habitants, nombre d'entrepreneurs seraient démunis. Nous tenons ainsi à remercier vivement les services pour leurs efforts et à saluer la qualité de leur travail, malgré ces temps difficiles.

Ce budget qui nous est présenté aujourd'hui est un budget sérieux et équilibré qui permet de maintenir l'ensemble des services aux habitants. Il nous permet également de porter nos projets pour le dunkerquois, tels que la construction de la nouvelle patinoire, la rénovation du Stade Tribut ou la maison de village de CRAYWICK, le festival d'agglomération et, bien sûr, les nombreuses actions engagées dans le cadre des États Généraux de l'Emploi Local. C'est ainsi, Monsieur le Président que le groupe "Rassemblement Républicain pour un Littoral en Mouvement" votera ce budget 2017.

Monsieur le Président : Merci. Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Oui, Monsieur le Président, je romprai avec la belle harmonie des orateurs précédents qui, sans même avoir posé de question au Vice-Président, ont annoncé leur vote. Moi, j'ai un certain nombre de questions à poser à Monsieur le Vice-Président, et c'est en fonction des réponses aux questions que je reviendrai vers vous pour une explication de vote.

Dans les documents qui nous sont donnés, le nombre d'habitants, année après année, apparaît étonnamment stable : c'est une surprise puisque, dans les villes, nous constatons une baisse du nombre d'habitants, la presse s'est fait l'écho d'une baisse du nombre d'habitants donc, j'arrive mal à comprendre pourquoi les statistiques qui nous sont données montrent un nombre d'habitants parfaitement stable. Cela n'est pas innocent, parce que, effectivement, quand on divise par 203 000 ou quand on divise par moins de 200 000, on ne trouve pas les mêmes chiffres par habitant, en particulier en termes de dette et d'impôt.

Deuxième question, Monsieur le Vice-Président, y-a-t-il des recettes fiscales attendues du terminal méthanier ? Je vous rappelle qu'il y a 10 ans, en 2007, lors du débat public, lorsque que le terminal méthanier, ce chantier, est venu en débat, il était annoncé que cela procurerait aux collectivités 30 millions d'Euros de recettes fiscales en plus :

- à peu près 25 millions au niveau de la Taxe Professionnelle, devenue, pour partie, Cotisation Foncière des Entreprises et Cotisation sur la Valeur Ajoutée,
- et 5 millions de Taxes Foncières,

je ne vois pas, dans la prospective qui est la vôtre apparaître ceux-ci.

Je voudrais également que vous nous disiez quel est le coût de la campagne de propagande avec les "faux-vrais" gens, puisque on sait que ça a défrayé la chronique, on nous présentait des "vrais" gens qui allaient donner à la fondation, mais nous y reviendrons dans d'autres séances. On voudrait savoir, à la fois, le coût de cette campagne et pourquoi, une fois la supercherie découverte, il n'a pas été décidé de l'arrêter, il y va du respect des gens.

Quatrième question, vous avez annoncé le démarrage des travaux de "DK' Plus de mobilité", nous sommes intervenus au Conseil Régional dans ce sens, je suis intervenu en Conseil de Communauté, je vous le redemande, comptez-vous mettre en place un fonds de dédommagement des acteurs économiques qui vont être fortement impactés par ces

travaux ? On a les exemples de DOUAI, de BELFORT, d'un certain nombre de villes, où il y a eu jusqu'à 30 ou 40 % de baisse du Chiffre d'Affaires.

Vous avez été étonnamment silencieux sur le coût des clandestins pour notre collectivité, j'ai retenu de votre propos, Monsieur le Vice-Président, à la dernière séance, qu'il y en avait eu pour environ 500 000 Euros en 2016, est-ce que nous avons une idée de ce que sera ce coût en 2017, un vrai coût parce que, par exemple, il y a les ordures ménagères qui sont assurées, aujourd'hui à ce camp ; un certain nombre de personnes ne paient ni de taxe habitation ni de taxe foncière mais ont l'ensemble des services publics.

Ensuite, une autre question : "assainissement non collectif". Nous avons, en ce moment, des remontées d'informations du côté DES MOËRES, sur lequel il est procédé au contrôle des installations, avec des obligations de travaux qui peuvent monter jusqu'à 8 000 Euros ou 10 000 Euros, c'est une mauvaise surprise pour les gens qui ont rejoint la Communauté Urbaine. Que comptez-vous faire ? Comptez-vous prendre en compte cette demande ?

Ensuite, je n'ai pas vu, ou peut-être ai-je mal lu, ce qu'il en est de l'évolution de la dette. Vous avez annoncé ce que serait l'évolution de la dette de l'année 2016 à 2017, puisqu'elle va passer de 369 à 413 millions d'Euros, c'est un vrai sujet, parce que, parallèlement, on a une évolution de l'épargne qui va sans cesse en diminuant, puisque le ratio de l'épargne nette qui était de 0,90 en 2013 est passé à 0,91 puis 0,93 et il est maintenant à 0,96 : en clair, cela veut dire que l'épargne nette est de 4 % des recettes de fonctionnement, vous l'avez vous-même dit, Monsieur le Vice-Président, une épargne nette de 5,2 millions d'Euros pour financer 75 millions d'Euros d'équipements brut, je ne sais pas comment on pourra continuer à y arriver, je crains que nous allions à marche forcée vers la faillite.

Et puis, également, est-ce que vous pourrez nous donner une visibilité sur la fiscalité, parce que, quand on regarde l'évolution des impôts par habitant de la C.U.D., mais moi qui suis aussi un élu de DUNKERQUE, par exemple, en 2014 nous étions à 1 095 Euros par habitant les deux collectivités confondues, nous sommes passés à 1 152 Euros, cela ne peut plus continuer : la vraie solidarité c'est la baisse des impôts qui laisse à chacun le fruit de son travail. Donc, est-ce que vous pouvez, Monsieur le Vice-Président, nous donner des perspectives sur cela ? Et en fonction de cela, je verrai quelle position de vote je prends et je reviendrai vers vous.

Monsieur le Président : Monsieur BAILLEUL, vous avez la parole, je n'ai plus d'orateur inscrit.

Monsieur BAILLEUL : Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord féliciter, pour sa présentation didactique et pédagogique, le Vice-président Christian HUTIN, malgré la technique qui lui a fait défaut.

Le "Rassemblement Solidaire Communautaire", bien évidemment, votera "pour" ce budget, car c'est un budget, et ce n'est pas facile, qui allie proximité : les ateliers linguistiques, l'expérience des cantines, les "bons seniors" pour les seniors âgés de 70 ans, l'idée d'aller plus loin auprès des enfants dans l'alimentation et la santé qui passe par l'assiette, le plan de rattrapage des voiries très apprécié dans chacune de nos communes, alliant actions de proximité, alliant action économique : le F.I.C., très souvent je reviens vers vous avec des accompagnements, des aides aux entreprises ; ces entreprises qui créent de l'emploi, qui génèrent de nouveaux brevets, de nouveaux dispositifs souvent très innovants, "La Turbine".

Budget alliant actions de proximité, actions économiques, grands projets également, nous en avons parlé tout à l'heure, Isabelle KERKHOF le disait : le Stade Tribut, la patinoire, la maison de CRAYWICK, ou encore le projet de territoire "l'agglo au fil de l'eau" qui continue d'évoluer.

Budget alliant cadre de vie, c'est essentiel aujourd'hui, on y arrive notamment grâce au grand projet de mobilité porté par Damien CARÊME, cette idée de transformer la ville, transformer les villes grâce au dispositif de transport nouveau plus rapide et gratuit qui se met en place.

Nous sommes convaincus, à la Communauté Urbaine, nous l'avons dit c'est dans notre projet communautaire, que, pour gagner ce combat de la proximité, ce n'est pas simple pour une intercommunalité d'être proche de ses habitants, pour gagner ce combat il nous faut améliorer la ville, améliorer les villes, quelque part être mieux dans la ville pour être mieux dans la vie, c'est ce que nous essayons de faire depuis trois ans. Oui, nous voterons, bien évidemment, ce budget car ce sont toutes ces composantes qui permettent de faire que notre territoire reste un territoire dynamique, reste un territoire agréable à vivre.

Oui, c'est de plus en plus difficile d'y parvenir ; oui, il y a eu certaines années, à la communauté, où il était plus simple d'investir. Aujourd'hui nous l'avons tous dit, les baisses de dotations, les baisses des dotations croisées, Monsieur HUTIN n'hésite jamais à nous parler du fameux F.P.I.C., font que tout doucement nous arrivons à être, à la Communauté Urbaine, comme dans les communes depuis plusieurs années, saignés à blanc ; l'État nous saigne véritablement aujourd'hui. Si j'osais, je dirais qu'il nous met "tout nu".

Alors, comment faire ? Il nous faut continuer à économiser sur les dépenses de fonctionnement qui sont maîtrisées aujourd'hui, on le voit dans le budget, pour privilégier au maximum l'investissement.

Dans quelques propos, j'ai entendu des termes forts : on va vers la faillite. Ecoutez, Monsieur EYMERY, en tant que maire de COUDEKERQUE-BRANCHE, j'ai malheureusement connu, en 2008, à mon arrivée, une situation de quasi faillite, où nous n'avions peut-être que 2 mois de trésorerie devant nous et 40 ans d'endettement. Je peux vous dire, avec une certaine expérience, que nous en sommes très loin aujourd'hui à la Communauté Urbaine.

Oui, annoncer doctement qu'il faut plus d'investissements, en baissant les impôts, en créant de l'épargne nette, en offrant plus de services publics, on peut le dire et après c'est moi qu'on qualifie de magicien. Celui qui est capable de baisser les impôts, d'investir plus en créant de l'épargne nette et en maintenant le service public n'a pas compris l'équation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. On fait des choix, on fait des arbitrages que nous avons décidés entre nous dans un projet communautaire :

- pas de pression fiscale supplémentaire, on s'y tient,
- la volonté d'amener notre communauté urbaine plus proche des gens, on s'y tient,
- créer des équipements nécessaires, on s'y tient.

Mais, à un moment, on ne peut pas nous demander de le faire sans aller chercher l'argent, notamment en l'empruntant sur des marchés financiers qui, aujourd'hui, le permettent. Dans certains cas, il est plus intéressant aujourd'hui d'emprunter sur le marché car l'argent coûte moins que de le sortir directement de notre épargne nette ou brute, le terme n'ayant aucune importance. Voilà ce que je souhaitais vous répondre sur ce propos qui pourrait, quelque part, en inquiéter quelques-uns. Serions-nous au bord de la faillite, loin de là et les chiffres ne mentent pas, les faits ne mentent pas, nous en sommes très loin.

Alors, des vrais gens qui "donneraient" à cette fondation, Monsieur le Président, j'en connais au moins 2, juste à côté de moi et votre serviteur. Nous sommes les vrais, en chair et en os, vous pouvez nous toucher. Il y a des vrais gens qui donneront à cette fondation. Je trouve dommage qu'une campagne de communication qui peut avoir, à un moment donné, un écueil devienne le leitmotiv premier pour essayer de critiquer quelque chose qui est unique sur le territoire : une fondation qui va créer de l'emploi. Je vous remercie.

Monsieur le Président : Merci Monsieur BAILLEUL. Monsieur HUTIN, souhaitez-vous apporter quelques éléments complémentaires ?

Monsieur HUTIN : Oui, merci Monsieur le Président. Merci à Damien CARÊME qui a insisté sur deux choses : sur la transition énergétique dans laquelle nous sommes particulièrement à la pointe, dans cette communauté, comme nous sommes à la pointe sur la solidarité nationale. S'il y a deux points, en effet, qu'il faut mettre en valeur, et vous avez raison de le faire, ce sont ces deux-là. Nous n'en sommes plus au stade expérimental, c'est unique en France et cela fonctionne, et ça, aucune communauté urbaine, aucun E.P.C.I. en France n'est aussi

solidaire avec l'ensemble des communes. C'est certain, il y a encore des choses à améliorer sur la solidarité, c'est ce que nous faisons tous les ans, mais je pense qu'aucune agglomération, hormis peut-être GRENOBLE qui travaille avec nous sur les Assises de l'Énergie, n'est aussi à la pointe, au même niveau que nous, mais je ne vois pas d'autres grandes agglomérations qui sont au même niveau.

Nous avons parlé de la gratuité des bus, j'ai été président d'ATMO Nord / Pas-de-Calais et d'ATMO France, je peux vous dire qu'on se battait, il y a encore cinq ou six ans, pour expliquer ce qu'étaient les particules fines, et jamais nous n'avons eu un quart d'article dans un journal pour expliquer cela. Je me suis battu pour essayer de faire en sorte que l'on parle de la qualité de l'air dans les bulletins météo, pendant plus de cinq ans, et cela n'a jamais marché, mais cela commence à venir les choses progressent, et c'est une excellente chose, parce que le nombre de morts est dramatique : 42 000 décès anticipés par an, ce n'est pas les mêmes morts que pour l'amiante, ce sont des gens qui meurent d'une manière anticipée, mais 42 000 morts par an, ce n'est pas rien, c'est pourquoi je pense que notre Communauté Urbaine est très, très, très, très en avance sur ces deux sujets que sont la solidarité intercommunale et la transition énergétique.

Merci à Monsieur RINGOT, d'avoir clairement expliqué ce que pouvait être la commande publique. La Communauté Urbaine et les communes sont deux éléments qui sont majeurs, voire quasiment principaux, dans notre agglomération et cela donne du travail. Un jour, il faudra peut-être lancer une étude pour voir ce que traduit, en matière d'emploi, de temps plein, les travaux que les communes et la Communauté Urbaine lancent sur notre littoral, et on verra que c'est quelque chose de gigantesque. Heureusement que nous sommes là pour que cela continue à fonctionner. 75 millions d'investissements décidés par la C.U.D., en plus des projets des villes, ce sont des éléments indispensables.

Merci d'avoir évoqué la GEMAPI, parce qu'il y a du boulot sur un certain nombre d'écluses, de waterings, de watergangs c'est pourquoi nous avons décidé de lever cette taxe qui est obligatoire mais qui reste modeste pour les dunkerquois, faut-il le rappeler, ce que n'ont pas fait d'autres E.P.C.I., il vaut mieux que nous nous en occupions maintenant, plutôt que de se retrouver dans la situation que nous avons connu en 1956 ou en 1954, avec ROSENDAËL inondé, LES MOËRES inondées, tout cela parce qu'il y aura un écluse qui aura lâché lors d'un épisode de grande marée, par exemple, les dégâts seraient bien plus considérables.

Le haut niveau de service, Monsieur RINGOT l'a dit aussi, je pense que nous sommes une des communautés urbaines où il y a l'un des plus hauts niveaux de services en France et nous pouvons nous en féliciter.

Merci à Madame KERKHOF d'avoir rappelé ce que j'essaie d'exprimer à chaque fois : la vraie contrainte budgétaire. Et, malgré cette contrainte budgétaire qui nous est imposée par l'État, nous avons une solidarité énorme pour les communes, j'en ai parlé comme l'a fait Monsieur CARÊME, mais aussi pour les habitants. Par exemple :

- le service de l'assainissement fonctionne bien sur la Communauté Urbaine et je connais peu de gens qui s'en plaignent. Très franchement, vous appelez, il y a un agent qui arrive avec sa caméra, auparavant sur SAINT-POL-SUR-MER, c'était "CACAILLE", le tambour-major, mais il a pris sa retraite, et c'est quand même rare d'avoir une telle efficacité ;

- notre service de ramassage des ordures ménagères est plutôt performant. Pour ceux qui partent en vacances ailleurs, qui ont la chance de partir, il y a des endroits en France moins propres que nos communes : il y a des grandes bennes dans tous les coins et tout le monde jette tout et n'importe quoi, et je pense qu'au niveau de la qualité environnementale, c'est quelque chose qui fonctionne bien. Monsieur RAGAZZO s'en occupe très bien. Aujourd'hui, c'est très bien que le verre soit collecté à part, c'est quelque chose que nous aurions peut-être pu faire avant, mais c'est quelquefois un problème de finances. En effet, à TRISELEC, les gens qui trient ne doivent pas se couper avec les bouteilles, c'est quelque chose que nous ne devons plus voir, et ça, c'est aussi une bonne chose.

Madame KERKHOF a précisé que ce budget était rationnel et responsable, c'est vrai, nous essayons d'être responsables en faisant des économies dans les services, et je tiens à les remercier.

Monsieur BAILLEUL, merci d'avoir cette analyse qui parle d'un combat pour la proximité. Je crois que nous sommes occupés de réussir une gageure qui est d'avoir une communauté urbaine, une entité qui est un ensemble de communes et de conserver une proximité avec chacune des communes en particulier par la Conférence des Maires, avec la Dotation de Solidarité, avec le fonds de concours pour les plus petites communes. Nous sommes à l'équilibre entre ce que doit être une grosse structure qui part en groupe, et nous sommes plus forts quand nous sommes tous ensemble. Monsieur BAILLEUL l'a dit aussi, nous avons gardé cette proximité, et je pense que le fait que les Vice-présidents disposent désormais de leur budget et peuvent eux-mêmes organiser et arbitrer, par rapport à ce budget, le financement d'un certain nombre de projets, cela change les choses et cela permet de garder cette proximité.

Monsieur BAILLEUL l'a dit aussi, nous avons une baisse des dotations qui est absolument scandaleuse. Moi, je suis presque partisan, pour qu'un jour, nous faisons une jacquerie en ce qui concerne la D.G.F. et le F.P.I.C. Les choses doivent être claires, un jour il faudra que tous ensemble, élus, habitants, nous allions leur offrir une galette des rois, comme l'a fait Monsieur BAILLEUL, et leur montrer comment cela fonctionne. Parce que, tant qu'il n'y aura pas une jacquerie des élus qui font la richesse d'un territoire national ... Je suis désolé, le dunkerquois et sa zone industrielle, c'est une richesse nationale, il y a une centrale nucléaire qui fournit de l'électricité au quart Nord de la France. Il y a des risques dans une centrale nucléaire, nous les avons acceptés. Il y a 17 usines, sites "Seveso", nous acceptons les risques, et on nous les fait payer, en plus, c'est proprement scandaleux. Donc, il faudra, un jour, qu'on fasse une petite jacquerie et qu'on se révolte si cela continue de se passer comme ça. Parce que, si la baisse des dotations, c'est pour tout le monde, d'accord, mais si en plus on nous reprend, la richesse qui devrait normalement revenir aux ouvriers de POLIMERI ou d'Arcelor Mittal, au titre des services que nous pouvons leur donner, nous sommes dans le domaine du scandale. De plus, tout le monde sait que dans une zone industrielle, il y a des risques, preuve en est quelques usines ont fermé, même si, heureusement, nous avons la chance que de nouvelles usines se soient implantées. Et après, nous avons le risque industriel, c'est-à-dire la précarité, qui peut arriver très vite avec quelques milliers de chômeurs supplémentaires et ils vont continuer à s'en moquer, et ça, cela ne va pas. Nos C.C.A.S. fonctionnent à plein, nous avons des risques industriels pour la santé qui sont réels et en plus on vient nous piquer notre "pognon" pour l'envoyer chez des gens qui n'en ont pas besoin; c'est, quand même, absolument scandaleux et un jour il faudra qu'on bouge d'une manière beaucoup plus vive, moi j'en suis partisan, et quand je dis une jacquerie, cela ne me semble pas mal, une "patricesserie", si vous voulez, ainsi cela fera un mix entre la pâtisserie de David BAILLEUL et le prénom de notre Président.

Pour répondre à Monsieur EYMERY, le nombre d'habitant est identique parce que, comme vous l'avez constaté, il y a des villes et des villages dont le nombre d'habitants augmente, et il y a des villes et des villages dont le nombre d'habitants diminue, et tout cela fait que, cette année, pour l'agglomération c'est équilibré. Maintenant, on peut discuter des chiffres de l'INSEE, j'entendais certains maires critiquer le mode de fonctionnement de l'INSEE, parce que c'est nous qui payons, et cela aussi est assez terrible : ce sont les maires qui payent leur propre recensement. La manière dont cela est fait est plutôt péjorative pour les villes. L'INSEE préfère qu'il y ait moins de monde, évidemment l'État paye moins, et le calcul est fait de manière assez aléatoire. Il y a un maire du sud de la France ou du massif central, très récemment, qui a refusé de procéder au recensement, qui a décidé de boycotter et qui négocie tous les ans, avec l'INSEE et le Préfet, la manière dont est fait le recensement. Très sincèrement, je ne suis pas certain du nombre d'habitants qui résident à SAINT-POL-SUR-MER par rapport aux chiffres de l'INSEE. Pour vous donner une idée, la population de SAINT-POL-SUR-MER qui figure dans le "Grand Dunkerque" mais qui a ses comptes à part doit compter 21 097 habitants, et je ne suis pas sûr que le calcul soit très fiable. Maintenant, c'est un autre sujet, mais pour la Communauté Urbaine, avec les chiffres qui nous ont été donnés, il y a des

communes qui ont augmenté leur population, et d'autres qui ont diminué leur population, mais sur l'ensemble nous sommes à 203 000 habitants.

Deuxième question, sur les recettes fiscales estimées pour le terminal méthanier. Pour le moment, nous sommes au tout début de l'exploitation et il n'y a eu qu'un bateau et, très clairement, elles n'ont pas été comptabilisées sur ce budget, nous attendons de voir ce que cela va donner, ce qui me semble être de bonne gestion. On ne va pas aller chercher de l'argent que nous ne possédons pas et nous ne savons pas exactement ce que cela va nous donner, ce sera du "plus". Par contre, nous pouvons nous réjouir, par le fait qu'il y a un terminal méthanier, cela c'est une belle chose, parce que s'il n'y a pas beaucoup d'emplois, il y aura le paiement de taxes portuaires, et pour la Communauté Urbaine, c'est une vraie richesse et nous pouvons nous en féliciter.

La troisième question concerne la campagne sur la fondation. Cette fondation est merveilleuse. Je suis désolé, si tout le monde pouvait donner quelque chose, cela tournerait ... C'est difficile de créer une fondation, sans faire appel aux dons et sans se faire connaître. Certes, il y a eu un "bug" de communication, mais il est assez modeste. C'est assez classique, il y aura des élections dans les prochains mois, je ne suis pas certain qu'aucun d'entre nous n'a jamais fait appel, un jour ou l'autre, à une banque de données photographiques, et je suis sûr que dans votre parti politique cela se fait aussi, dans le mien, cela a dû se faire, cela peut arriver, c'est un "bug" et ce n'est pas pour cela qu'il faut pénaliser cette fondation, loin de là, et c'est même plutôt pour cela qu'il faut essayer de donner d'une manière supplémentaire, il ne faut pas hésiter. Je pense que s'il y a 10 ou 15 personnes, voire 20 personnes qui retrouvent du boulot dans l'année qui vient avec ça, nous aurons gagné et nous oublierons très vite. Des vrais entrepreneurs, des vrais gens nous aurions pu les trouver si nous avions voulu. Cela s'est fait ainsi et cela a été plus vite. L'idée était de dire soyez généreux et donnez. Monsieur le Président pourra peut-être compléter ma réponse, mais je pense que nous sommes d'accord sur ce sujet.

Sur les fonds d'indemnisations de l'opération "Dk' plus de mobilité", Monsieur CARÊME me faisait remarquer que c'était la troisième fois que vous nous posiez la question. La commission a été créée, nous l'avons votée en novembre 2015. Le fonds existe et les dossiers commencent à être examinés en fonction des pertes liées aux travaux subis par les commerçants. Par exemple, les commerçants situés le long de la RN 1 à SAINT-POL-SUR-MER, qui vont avoir à souffrir de ces travaux, seront indemnisés de cette manière-là comme cela s'est déjà fait, et je tiens à le préciser, dans le cadre du fonds qui a été créé à la Communauté Urbaine lorsque nous avons eu les soucis au niveau du pont du triangle. La Communauté Urbaine a aidé 4 ou 5 commerçants, tout du moins ceux qui ont bien voulu donner leur bilan, parce que, par exemple, le pharmacien n'a pas voulu communiquer son bilan et là, je ne peux rien faire. Par contre, nous avons sauvé un certain nombre de commerces. Malheureusement un de ces commerces n'a pas pu perdurer, mais cela est dû à un incident de four, sinon il s'en sortait bien. Le café tabac a résisté, en particulier, grâce à ce fonds parce qu'il a subi une baisse terrible d'activité. Ce sont des choses qui fonctionnent bien à la Communauté Urbaine Ce fonds existe depuis novembre 2015.

Pour ce qui est des migrants, Monsieur CARÊME pourrait le préciser, nous avons voté, l'année dernière, un fonds de 500 000 Euros. C'est un fonds dit d'urgence en cas d'aléas, qu'ils soient migratoires ou climatiques. Les 500 000 Euros ont été versés à la ville de GRANDE-SYNTHTE. Avec Monsieur CARÊME, maire de GRANDE-SYNTHTE, nous étions d'accord pour que cela ne soit qu'une fois, pour aider à l'installation et qu'en cas de remboursement de la part de l'État, ce qui serait assez légitime, la commune de GRANDE-SYNTHTE s'engageait à rembourser ces 500 000 Euros. C'est donc un prêt en espérant que l'État tienne ses engagements à ce niveau-là.

Ces 500 000 Euros ne sont pas perdus, puisque cette année nous avons pris la décision commune de les réserver à la sécurité, vous le savez cela devient très compliqué pour les villes qui organisent des manifestations, et donc une partie de ces fonds sera dévolue à

l'organisation de la sécurité, en particulier pour les grandes manifestations et là je pense au carnaval où il peut y avoir un risque manifeste ou, par exemple, au salon de la bande dessinée à FORT-MARDYCK ou la fête de la Nature à COUDEKERQUE-BRANCHE.

Sur l'assainissement et LES MOËRES, Monsieur DECOOL pourra mieux vous répondre que moi, parce que là, j'avoue, ...

Monsieur DECOOL : Il est dit, depuis 2001, que sur notre territoire, il y a les raccordés, les non-raccordés et les non raccordables, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas d'eau et pas de système. Ceux qui sont raccordés, payent "plein pot", c'est sûr.

Ceux qui sont raccordés mais pour qui il faut un assainissement autonome, doivent payer, sur 5 ans, 94 Euros. Mais leur facture, tous les ans, n'est pas la même que ceux qui sont raccordés. Qu'ils regardent et qu'ils comparent les différentes factures et là je pense qu'ils n'ont pas comparé, et c'est vite balancé, et c'est regrettable.

Monsieur RINGOT : Effectivement, il y a des aides et un délai pour se mettre aux normes, je pense qu'il faut le rappeler. Il y a des aides au niveau de l'Agence de l'Eau ; il y a un délai qui est accordé, mais c'est vrai que, dans la Communauté Urbaine, on veille à appliquer la loi, à faire en sorte que l'assainissement non collectif soit fait dans les règles, parce que si nous voulons des eaux de baignade de bonne tenue, il n'y a pas de mystère, il faut traiter l'assainissement qu'il soit collectif ou non collectif, c'est ce que nous faisons, et c'est d'ailleurs aussi pour cela que nous avons obtenu la norme ISO récemment au niveau des services assainissement de la Communauté Urbaine et que nous faisons en sorte de réduire les "points durs". Comme la commune de Monsieur DECOOL est rentrée récemment dans la Communauté Urbaine, nous faisons en sorte, progressivement, d'harmoniser l'assainissement non collectif avec ce qui est fait au sein de la Communauté Urbaine, afin que ce soit totalement aux normes.

Monsieur le Président : Merci Monsieur RINGOT. Monsieur HUTIN.

Monsieur HUTIN : Il me reste 2 points sur lesquels je me dois de répondre. Sur la dette, c'est toujours comme nous l'avons dit, il n'est pas question, pour nous, de dépasser les huit années d'endettement. Nous ne les dépasserons pas, cela nous semble être un seuil à ne pas dépasser. Vous savez que nous disposons d'une surveillance qui est établie régulièrement, cette année c'est Standard & poors, que nous allons prochainement rencontrer, avec Monsieur SOCKEEL, dans un mois ou un mois et demi. C'est une démarche volontaire, nous nous faisons nous-même contrôler, pour voir comment cela se passe, il n'y a pas de risque majeur pour la Communauté Urbaine, il existe un plafond de verre que nous ne dépasserons pas.

Je terminerai en vous disant, et ce n'est quand même pas mal par rapport à tout ce qu'on nous "pique", à tout ce qu'on nous vole, à tout ce qu'on nous spolie, que, malgré tout, nous ne proposons pas d'augmenter les taux qui dépendent de la Communauté Urbaine. Voilà, Monsieur le Président. J'espère qu'avec mes réponses, vous allez aller dans l'harmonie et que vous allez voter le budget.

Monsieur le Président : Merci Monsieur HUTIN. Je pense que l'ensemble des explications que vous avez apportées sont très claires, elles montrent aussi le bon équilibre, je pense, pour ce budget, entre l'ambition de développement du territoire qui est absolument essentiel, l'ambition aussi autour du quotidien de la population qui nous tient tous à cœur, notamment en tant que maire, et l'effort de solidarité, solidarité collective entre communes, solidarité individuelle.

Vous l'indiquiez, Monsieur HUTIN, et parce que vous l'indiquiez, sur la question de la fondation, moi, je trouve, que cette fausse polémique entretenue par Monsieur EYMERY, sur la campagne de communication, est simplement ridicule, en tout cas pas du tout à la hauteur des débats de ce conseil. Si vous vous renseignez, Monsieur EYMERY, vous saurez que c'est la pratique dans ce genre de campagne de communication, que toutes les agences de communications vous diront qu'on n'expose pas des personnes ainsi, en 4 X 3, dans une

ville quand on lance une fondation , que c'est comme cela que ça se fait toujours, et si ce sont ces types d'arguments qui sont exposés dans notre conseil, si vous n'avez que cela, je trouve cela bien triste en tout cas, cela réduit franchement le débat sur un budget à une hauteur bien basse. Voilà ce que je pense. Sur ce, je vous propose de passer au vote.

Monsieur EYMERY (hors micro) : Explication de vote.

Monsieur le Président : Une explication de vote, c'est court, Monsieur EYMERY. Allez-y, donnez la parole à Monsieur EYMERY pour une explication de vote, donc très courte.

Monsieur EYMERY : Je pose cette question, je vois que vous ne pouvez pas vous empêcher d'attaquer personnellement la personne, en disant que c'est ridicule ...

Monsieur le Président : ... Très bien, il ne s'agit pas d'une explication de vote ...

Monsieur EYMERY : ... Que c'est extrêmement bas, c'est votre manière habituelle de travailler qui est une manière irrespectueuse. Je constate que Monsieur le Vice-Président n'a pas répondu sur le coût de la campagne. J'ai simplement constaté que les dépenses de fonctionnement de la Communauté Urbaine et de la ville de DUNKERQUE s'élèvent à 3 154 Euros par an, ...

Monsieur le Président : ... Donc, vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Que la moyenne de la strate est de 1 991 Euros par an ...

Monsieur le Président : ... Vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Les chiffres ...

Monsieur le Président : ... C'est une explication de vote ...

Monsieur EYMERY : ... Les chiffres, les chiffres ne mentent pas ...

Monsieur le Président : ... Vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Comme l'a dit le Vice-Président BAILLEUL ...

Monsieur le Président : ... Vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Seuls les menteurs peuvent manipuler les chiffres ...

Monsieur le Président : ... Vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Que les impôts augmentent, que les dettes augmentent. Je n'ai pas eu de réponse sur l'évolution de l'épargne ...

Monsieur le Président : ... Vous votez quoi ...

Monsieur EYMERY : ... Et l'évolution de la dette, ceci m'amènera donc à voter "contre" ce budget principal ...

Monsieur le Président : ... Quelle surprise ...

Monsieur EYMERY : ... "Contre", et je vous demande, Monsieur le Président, parce qu'il faut aller dans la nuance, vous nous faites voter en même temps, d'une seule manière, ce qui est de montrer toute la considération que vous avez pour cette assemblée, un budget principal,

un budget d'ordures ménagères, un budget d'assainissement, un budget transport, le budget de la Z.A.C. de LOON-PLAGE et le budget GEMAPI. Eh bien moi, je considère que j'ai l'intelligence d'avoir des votes différents selon les budgets et je vous demande de pouvoir voter, budget par budget, comme c'est la Loi.

Monsieur le Président : Quelle prétention !

Monsieur EYMERY : C'est tout ce que vous avez à répondre.

Monsieur le Président : Bon, très bien, si vous avez l'intelligence. Alors Délibération n° 1, j'ai donc un vote "contre" de Monsieur EYMERY, tous les autres sont "pour" ? ...

Monsieur EYMERY : ... Monsieur le Président

Monsieur le Président : ... Je vous en remercie. Monsieur HUTIN, vous avez la parole pour la présentation des autres délibérations.

Monsieur EYMERY (hors micro) : ... Sur le budget des ordures ménagères ...

Monsieur le Président : ... Vous donnerez aux services, votre vote. Très bien, vous avez parlé assez

Monsieur EYMERY (hors micro) : ... Vous n'avez aucune considération pour les élus et vous l'exprimez de votre ...

Monsieur le Président : ... Vous n'avez aucune considération pour ce conseil, en ramenant des polémiques stériles et ridicules.

**Mise aux voix, le budget est adopté à la majorité,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT votent "contre" le Budget Principal, le Budget annexe
des Ordures Ménagères, le Budget annexe de l'Assainissement, le Budget annexe des
Transports, le Budget Annexe GEMAPI,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT s'abstiennent
sur le Budget Annexe de la Z.A.C. de LOON-Page.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, lors de la séance du 8 décembre 2016, le Conseil de Communauté a examiné les orientations budgétaires pour l'année 2017.

Expose aux membres du Conseil, qu'à partir de ces orientations et des besoins recensés, les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2017, joints en annexe, ont été élaborés.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

ADOpte les budgets primitifs de l'exercice 2017 (principal, ordures ménagères, assainissement, transport, Z.A.C. de LOON-PLAGE, GEMAPI).

Monsieur le Président : Monsieur HUTIN, vous avez la parole.

Monsieur HUTIN : Merci Monsieur le Président. Les 8 points qui suivent découlent de la présentation du Budget, c'est pourquoi, si vous le voulez bien, Monsieur le Président, je les présenterai en une seule fois.

2 - Fiscalité Locale - Vote des taux d'imposition pour l'année 2017.

Monsieur HUTIN : La délibération qui vous est proposée concerne le maintien des taux à l'identique, d'une année sur l'autre.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Monsieur EYMERY, vous avez la parole.

Monsieur EYMERY : Il y aura un vote "contre". Je l'explique par le fait que, lors de l'enquête publique sur l'installation du terminal méthanier, il avait bien été dit qu'au démarrage de ce terminal, il y aurait des recettes fiscales importantes ; vous avez bien voulu nous dire, Monsieur le Vice-Président, que vous en attendiez, mais qu'elles n'étaient pas comptabilisées et, à l'époque, nous avons conditionné notre soutien à ce projet au fait qu'une rentrée fiscale importante sur un territoire avec le même nombre d'habitants devait permettre de baisser la fiscalité. Je vois que les promesses ne sont pas au rendez-vous, mais nous en avons malheureusement l'habitude, donc il y aura un vote "contre" cette délibération n° 2.

Monsieur le Président : Monsieur HUTIN, souhaitez-vous ajouter un mot.

Monsieur HUTIN : Oui, Monsieur le Président. Je crois que nous avons été assez clairs, nous avons retenu, dans l'élaboration de ce budget, les éléments que nous possédons et dont nous sommes certains : nous savons qu'ils sont installés, il y aura une taxe foncière, mais nous ne savons pas ce que cela va nous rapporter. Si l'année prochaine, nous touchons 12 millions, 15 millions ou 18 millions d'Euros, tant mieux, c'est merveilleux, mais il faut aussi se souvenir que nous sommes fragiles sur d'autres industries, il faut aussi se rappeler que nous en avons perdu quelques-unes, que d'autres reviennent. Si nous réussissons à maintenir et à progresser sur ce territoire d'une manière économique, c'est formidable et le terminal méthanier en fera partie. L'année prochaine, je serai peut-être heureux de vous annoncer que nous avons 15 millions d'Euros ou 20 millions d'Euros de recettes grâce au terminal méthanier, mais attendons l'année prochaine.

Monsieur le Président : Merci. Donc, sur cette délibération n° 2, qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT votent "contre".**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Précise aux membres du Conseil que, chaque année, les collectivités territoriales doivent voter les taux d'imposition des taxes instituées au sein de leurs périmètres.

Ce vote est fonction des bases notifiées par les services de l'État en charge de leurs calculs.

Chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances est appliquée sur ces bases afin de tenir compte de l'inflation.

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants, 1520 et

suivants ainsi que les articles 1636 B sexies et 1639 A bis relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.

Considérant que la Communauté Urbaine de Dunkerque entend poursuivre son programme d'investissement sans augmenter la pression fiscale.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017 soit :

- Taxe d'Habitation (TH) : 11,99 %.
- Foncier Bâti (TFB) : 0 %.
- Foncier Non Bâti (TFNB) : 3,38 %.
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 34,94 %.
- Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : 17,78 %.

Il convient de préciser que le taux de TEOM s'applique à l'ensemble des communes membres, à l'exception de celles qui pourraient être en période de lissage / d'harmonisation et pour lesquelles les conditions restent inchangées.

- Taxe Additionnelle sur le Foncier Non Bâti (TAFNB) : 47,35 %.

Pour information, le taux de TAFNB est constitué de la somme des taux départemental et régional de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010, ainsi qu'une fraction des frais de gestion perçue sur ces parts. Par conséquent, la Communauté Urbaine de Dunkerque ne dispose pas de pouvoir de vote de taux sur cette taxe.

3 - Autorisations de programme 2017-2020 - Investissements récurrents.

Monsieur HUTIN : Vous le savez, nous avons des autorisations de programmes maximum, par année, c'est nouveau, et cela nous permet de bien identifier ce que nous dépensons, ce que nous avons prévu, et il est donc proposé la mise en œuvre de ce dispositif d'autorisation de programmes et de crédits pour 2017, ce qui permettra une gestion pluriannuelle sur plusieurs exercices.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non. Je passe au vote de cette délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT s'abstiennent.**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que, conformément aux dispositions de l'article L 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), "I - Les dotations

budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement" :

- Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées par délibération.

- Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

"Conformément aux dispositions de la partie 3 du Règlement Budgétaire et Financier de la Communauté Urbaine de Dunkerque", l'emploi des AP/CP permet une gestion pluriannuelle de certains investissements dont la durée de réalisation portera sur plusieurs exercices budgétaires.

Il est ainsi proposé d'inscrire l'essentiel des budgets récurrents qui ont pu donner lieu à une programmation sous forme d'AP/CP, pour la période 2017-2020. Les autres investissements feront l'objet d'une AP ultérieure lorsque les programmes seront définis.

BUDGET	2017	2018	2019	2020	AP 17-20
BUDGET COMMUNAUTAIRE	26 969 200	27 020 700	27 062 700	26 719 200	107 771 800
ASSAINISSEMENT	5 870 000	5 870 000	5 870 000	5 870 000	23 480 000
ORDURES MENAGERES	1 955 000	1 970 000	1 970 000	1 970 000	7 865 000
TRANSPORTS	3 625 000	8 565 000	510 000	1 510 000	14 210 000
TOTAL	38 419 200	43 425 700	35 412 700	36 069 200	153 326 800

La liste détaillée des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement, par budget, est jointe en annexe.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

AUTORISE dans le cadre de ce programme :

- la création des Autorisations de Programme d'investissements "récurrents" pour la période 2017-2020 à hauteur de 153 326 800 Euros, conformément à la liste annexée,

- l'inscription des crédits pour chacun des budgets : principal, assainissement, ordures ménagères et transport,

- l'ouverture des Crédits de Paiement pour une durée de quatre années selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 2017 : 38 419 200 Euros,

- 2018 : 43 425 700 Euros,

- 2019 : 35 412 700 Euros,
- 2020 : 36 069 200 Euros.

4 - Fixation des tarifs des redevances et prestations 2017 liés à l'assainissement.

Monsieur HUTIN : Je l'ai précisé tout à l'heure, 1,5 % d'augmentation, ce qui correspond à l'augmentation de l'inflation. C'est une augmentation classique des bases.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur EYMERY (hors micro) : Explication de vote.

Monsieur le Président : Explication de vote, donc courte.

Monsieur EYMERY : Vous savez, vous me dites toujours "courte" quand je dois parler, mais il y en a à qui il faut expliquer longtemps pour qu'ils comprennent, donc c'est peut-être pour cela que c'est parfois un peu long. Sur cette délibération, "redevances et prestations de la Communauté Urbaine liées à l'assainissement", je reviens sur le sujet que j'ai évoqué et auquel il n'a pas été donné de réponse. Il y a un certain nombre d'habitants de la commune de GHYVELDE - LES-MOËRES qui s'étaient fait contrôler leur installation lorsqu'ils avaient rejoint la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, maintenant qu'ils rejoignent la Communauté Urbaine, ils sont, de nouveau, soumis à un contrôle, donc contrôle de conception, contrôle de bon fonctionnement, puis ensuite il y aura le contrôle de bonne exécution, avec à la clé des travaux qui sont demandés, d'après les informations qui me remontent, de 8 000 Euros à 10 000 Euros. Cela veut donc dire que vous êtes dans une Communauté de Communes, vous êtes considérés comme ayant une installation qui fonctionne et on ne vous demande rien, vous rejoignez une autre collectivité, une autre intercommunalité et alors là on remet les compteurs à zéro. Il y a, quand même, là un vrai sujet, je dirais, à la fois de respect de ces gens et d'un certain nombre de personnes auxquelles on va imposer un investissement de travaux pour 8 000 Euros à 10 000 Euros, pour une mise en conformité qui, tout d'un coup, n'est plus bonne à la Communauté Urbaine alors qu'elle était bonne à la Communauté des Communes de Flandre. Je pense qu'il y a un vrai sujet, donc vous m'apporterez la réponse aujourd'hui ou vous l'apporterez plus tard, je l'ai mis sur la place publique et je voterai "contre" cette délibération sur les redevances et prestations 2017 liées à l'assainissement, en particulier je considère que les gens qui rejoignent la Communauté Urbaine ne doivent pas avoir, en quelque sorte, une double peine, c'est-à-dire qu'une installation qui était conforme ne le devienne pas au motif de changement d'intercommunalité.

Monsieur le Président : Moi, j'avais plutôt le sentiment qu'ils étaient plutôt contents aux MOËRES de rejoindre la Communauté Urbaine. Donc, Délibération n° 4, nous avons compris votre vote, Monsieur EYMERY. Les autres sont-ils "pour" ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT votent "contre".**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que les tarifs des redevances et prestations liés à l'assainissement sont votés chaque année.

Pour 2017, ils seront établis conformément à la délibération-cadre de la politique d'assainissement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, mise au vote le

26 novembre 2015.

En effet, la politique tarifaire de l'assainissement doit répondre aux enjeux du territoire, tout en assurant le plus juste prix à l'usager.

Les habitants du périmètre communautaire bénéficient du même niveau de service. Pourtant, une différence tarifaire historique subsiste entre les parties Est et Ouest du territoire. Elle est liée en partie aux modes de gestion des stations d'épuration distincts.

Afin de conforter la solidarité entre les territoires, l'équité entre les habitants sera étendue par la mise en œuvre d'une démarche d'harmonisation progressive des tarifs, à compter de 2016, pour aboutir en 2020.

Par ailleurs, il est proposé d'augmenter les différents tarifs de prestations, de l'inflation prévisionnelle, soit + 1,1 %.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de retenir les présentes dispositions.

ADOpte les tarifs annexés à la présente délibération.

5 - Subvention du budget principal au budget de la régie des ports de plaisance "Dunkerque Neptune".

Monsieur HUTIN : Je vous l'ai expliqué dans le budget, nous avons décidé de la création d'une régie des ports de plaisance, le budget communautaire y apporte une subvention, en particulier pour les amortissements. Il est proposé d'inscrire une subvention d'1,7 million d'Euros nécessaire à l'équilibre du budget, pour prendre la suite du Syndicat Mixte Dunkerque Neptune.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non. Je passe au vote de cette délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que l'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) doivent être équilibrés en dépenses et en recettes.

L'article L 2224-2 du C.G.C.T. prévoit quelques dérogations à ce principe strict, notamment si la collectivité impose des contraintes particulières ou si le fonctionnement du S.P.I.C. exige des investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre restreint d'usagers, ne peuvent être réalisés sans augmentation excessive des tarifs.

Le conseil communautaire du 3 novembre 2016 a décidé de la création de la régie des ports de plaisance "Dunkerque Neptune" qui reprend les activités de gestion des ports de plaisance publics de DUNKERQUE, activités dévolues précédemment au Syndicat Mixte Dunkerque Neptune.

Depuis 2016, il est désormais fait obligation d'amortir l'ensemble des investissements au titre de l'activité plaisance qui, en raison de leur importance, pèse sensiblement sur l'équilibre de l'exploitation.

Au titre de l'année 2017, il apparaît donc nécessaire de prévoir la couverture du besoin en financement du budget de la régie "Dunkerque Neptune" par une subvention en provenance du budget principal de la Communauté Urbaine de Dunkerque

Le montant maximum prévisionnel de cette subvention est évalué à 1 774 273 Euros

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré

DÉCIDE :

- du principe de versement au titre de l'exercice 2017 d'une subvention au profit de la régie des ports de plaisance "Dunkerque Neptune",

- de fixer le montant prévisionnel maximum de cette subvention à 1 774 273 Euros. Le montant effectif de la subvention sera déterminé au regard du montant réel des dépenses et des recettes de l'exercice.

6 - Subvention du budget principal au budget transport.

Monsieur HUTIN : Il s'agit d'une subvention de 10 millions d'Euros. C'est une délibération classique.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ?

Monsieur EYMERY : C'est quand même ahurissant d'entendre les soupirs quand un élu veut donner une explication de vote. Je veux dire qu'il faut se pincer, donc "Subvention du budget principal au budget transport". Il y a quelques années la taxe de Versement Transport a été passée de 1,15 % à 1,55 %, ce qui est un mauvais coup porté à l'économie du dunkerquois et aux entreprises. Donc, aujourd'hui que la provision a été, comment dire, actée pour financer les travaux, qu'en plus, le Conseil Régional, qui n'était pas partie au financement, a décidé de verser 8 millions d'Euros, il me semble normal que sur ce budget transport, du moins que la taxe "Versement Transport" soit ramenée du taux de 1,55 % au taux qui était précédemment, celui qui était en 2011, puisque le bus à haut niveau de service est désormais financé, c'est la raison pour laquelle je voterai "contre" cette délibération.

Monsieur le Président : Monsieur EYMERY, vous ne cessez de parler du passé, je m'en fiche du passé, moi. Ce qu'il s'est dit, il y a 3 ans, il y a 2 ans, il y a 4 ans, il y a 12 ans, on s'en fiche ! Nous sommes occupés de regarder l'avenir. Nous avons compris votre position sur cette délibération n° 6. Tous les autres sont-ils "pour" ? Je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT votent "contre".**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I.) du 30 décembre 1982 constitue la loi fondamentale d'organisation des services publics de transport qui offre notamment un droit au transport devant permettre de se déplacer "dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix, ainsi que de coûts pour la collectivité".

Par application des dispositions de l'article L 5215-20 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la Communauté Urbaine de Dunkerque exerce de plein droit la compétence de transport urbain de personnes.

Depuis 1998, les dépenses et les recettes, issues de l'exercice de cette compétence "transport", relèvent d'un budget annexe (M 43) des transports.

L'article L 2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) dispose que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) doivent être équilibrés en dépenses et en recettes. Par dérogation à l'article L 2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales interdisant toute prise en charge par le budget principal de dépenses afférentes aux S.P.I.C. pour garantir cet équilibre, la loi prévoit, depuis, le 30 décembre 1982, la possibilité de versement d'une subvention (virement interne du budget principal au budget des transports).

Le principe d'une participation du budget principal a été adopté par délibération du Conseil de Communauté du 6 avril 2006.

Au titre du budget de l'année 2017, il apparaît nécessaire de prévoir, comme pour les années précédentes, la couverture du besoin de financement du budget transport par une subvention en provenance du budget principal d'un montant estimé à 10 337 470 Euros.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de fixer le montant de la subvention au budget des transports pour 2017 à 10 337 470 Euros à inscrire au budget 2017, sous réserve de l'évolution réelle des dépenses et recettes de l'exercice qui pourra donner lieu à une adaptation de ce montant.

7 - Provision pour risques.

Monsieur HUTIN : Il existe certains équipements communautaires qui ne peuvent plus être assurés par un assureur. En effet, à la suite d'un appel d'offres, un seul assureur a répondu et proposait d'appliquer des taux prohibitifs, c'est pourquoi nous avons décidé d'être notre propre assureur et de réaliser, tous les ans, une provision pour risques de 80 300 Euros, répartie sur chacun des budgets.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non, il n'y en a pas. e passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tout le monde est "pour", très bien.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que, depuis 2005, la Communauté Urbaine de Dunkerque n'est plus assurée pour ses risques industriels, à savoir :

- les stations d'épuration de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA, LOON-PLAGE, BOURBOURG et GRAVELINES,
- le dépôt des autobus,
- le centre de tri.

Lors de l'appel d'offres, seul un assureur avait fait une offre au tarif jugé prohibitif.

À défaut d'assurances, la prudence nécessite de couvrir le risque par une provision.

Chaque année, la Communauté Urbaine de Dunkerque constitue une provision de 88 300 Euros, répartie sur chaque budget, au prorata de la limite contractuelle d'indemnité prévue.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer, en 2017, une provision pour risque d'un montant de 88 300 Euros répartie comme suit :

- budget "Assainissement" : 27 600 Euros,
- budget "Transport" : 52 100 Euros,
- budget "Ordures Ménagères" : 8 600 Euros.

8 - Gestion de la Dette et de la Trésorerie - Délégation d'attribution du Conseil au Président.

Monsieur HUTIN : Comme je vous l'ai déjà expliqué, il nous faut une délibération pour autoriser le Président à signer un certain nombre d'emprunts. Ce sont des décisions qui doivent être prises rapidement car elles dépendent, bien souvent, des taux et de la rapidité d'action.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non. Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous en remercie.

**Mise aux voix, la délibération est adoptée à la majorité,
Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT votent "contre".**

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Rappelle aux membres du Conseil que le Conseil a délégué, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions au Président, en vertu de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La crise financière sans précédent, survenue au cours du second semestre 2008, a révélé les risques financiers pris par certaines collectivités dans la souscription de certains

contrats. Depuis, les collectivités locales (par l'intermédiaire des associations d'élus) et l'Etat se sont engagés dans une démarche visant à modifier les rapports professionnels avec les partenaires financiers, formalisée par la signature d'une charte de bonne conduite, dit Charte "Gissler".

La circulaire interministérielle n° IOC/B/1015077/C du 25 juin 2010 a été élaborée pour sensibiliser les collectivités locales sur les risques inhérents à la gestion active de la dette et rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier.

Sous l'éclairage des conséquences de la crise financière et des difficultés pour certaines collectivités, liées à la souscription de certains produits sophistiqués, la circulaire recommande très vivement de limiter la délégation en matière de recours à l'emprunt à la fin de l'exercice et de la renouveler chaque année en définissant de manière plus précise le champ de cette délégation.

En 2014, l'ajustement de la réglementation en matière de financement des collectivités territoriales s'est poursuivi à la suite de la parution du décret n° 2014-984 du 28 août 2014 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités territoriales, de leurs groupements et des Services Départementaux d'Incendie et de Secours.

Ce décret, pris en application de la loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires, vise à préciser les conditions de souscription d'emprunt et de contrats structurés par les collectivités territoriales, leurs groupements et les Services Départementaux d'Incendie et de Secours afin de les protéger des emprunts structurés à fort risque. Pour ce faire, il énumère de façon limitative les indices sur lesquels ces emprunts peuvent être indexés et précise, concernant les formules d'indexation, les conditions dans lesquelles ces formules peuvent être considérées comme suffisamment simples ou prévisibles pour être conformes à la loi. La souscription du contrat financier adossé à un emprunt ne peut avoir pour effet de déroger à ces règles. Toutefois, les entités visées par le présent décret sont autorisées à déroger à ces règles dès lors que la souscription d'un emprunt ou d'un contrat financier a pour but de réduire le risque associé à un contrat d'emprunt ou un contrat financier non conforme aux nouvelles dispositions.

La présente délibération a pour objet :

- de reconduire, au titre de l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, la délégation accordée par le conseil communautaire au Président pour la souscription et la gestion des emprunts à court, moyen ou long terme, pour les opérations utiles à la gestion des emprunts, la souscription et la gestion des instruments financiers (swap ou contrat d'échange de taux) et la souscription et la gestion des produits de trésorerie et d'éventuels placements,

- de préciser la stratégie d'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque et les caractéristiques essentielles des contrats relatifs à la gestion de la dette et de la trésorerie susceptibles d'être conclus sur la période précitée, en déterminant notamment des règles plus claires s'agissant en particulier du recours aux produits structurés (niveau maximum de risques admis).

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède et après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Président, au titre de l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice,

jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, pour contracter les produits nécessaires à la couverture du besoin de financement de la collectivité et/ou à la gestion et sécurisation de son encours, conformément aux termes de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

Définition de la politique d'endettement :

Le conseil communautaire définit sa politique d'endettement comme suit :

Situation de l'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque au 31 décembre 2016 :

S'agissant de l'année 2016, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume effectif des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue, en effet, la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget intégrant notamment un volume d'investissements de 85 082 151 Euros (hors THNS), le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 64 021 542 Euros.

Toutefois, sur la base d'un montant de réalisation d'investissements estimé à 78 257 286 Euros (hors THNS), correspondant à 92 % de réalisation des dotations budgétaires, l'endettement consolidé global (dette bancaire + autre dettes ; hors dette récupérable) devrait diminuer de 2 610 007 Euros pour atteindre 369 240 229 Euros au 31 décembre 2016 (contre 371 850 235 Euros au 31 décembre 2015).

La dette bancaire représenterait 98,38 % de la dette globale, soit un encours au 31 décembre 2016 de 363 276 245 Euros (contre 365 867 500 Euros au 31 décembre 2015). Le taux moyen de la dette s'afficherait à 2,78 % pour une durée de vie résiduelle des emprunts de 14 ans 3 mois et une durée de vie moyenne de 8 ans 2 mois.

Après opérations de couverture de taux, la structure de la dette se répartirait comme suit : 44,88 % à taux fixe, 37,22 % à taux variable et 17,9 % à taux structuré (contre respectivement 47,23 %, 33,07 % et 19,7 % au 31 décembre 2015).

Dans le cadre de la charte de bonne conduite "Gissler", les produits de financements doivent désormais être classés en fonction des risques qu'ils comportent en raison de l'indice ou des indices sous-jacents et/ou de la structure qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Les éléments d'analyse de la dette au 31 décembre 2016 confirmeront la gestion prudente de la dette de notre collectivité, malgré un recours significatif aux produits structurés. Ces derniers sont positionnés majoritairement (89,68 %) sur des montages peu complexes et présentant peu de risque ; ils seront par ailleurs en recul et ne devraient représenter plus que 17,9 % de l'encours total (contre 19,70 % au 31 décembre 2015).

Au regard de la charte "Gissler", 98,15 % de l'encours devraient être en effet positionnés sur un risque considéré comme faible, risque compris entre 1A et 1C (indice ou indice sous-jacents essentiellement en Euro et risque de structure faible) :

- Risque faible (98,15 % de l'encours total) :

- 298 247 348 Euros de dette classée 1-A (82,10 % de l'encours total, 59 contrats),
- 35 065 125 Euros de dette classée 1-B (9,65 % de l'encours total, 7 contrats),
- 23 250 000 Euros de dette classée 1-C (6,40 % de l'encours total, 5 contrats).

- Risque potentiellement élevé (1,85 % de l'encours total) :

- 6 713 772 Euros de dette classée 2-E (1,85% de l'encours total, 1 contrat).

- Risque potentiellement très élevé (0 % de l'encours total).

Situation de l'endettement de la Communauté Urbaine de Dunkerque envisagée au terme de l'année 2017 :

S'agissant de l'année 2017, l'évolution de l'endettement sera directement corrélée au volume effectif des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base des inscriptions budgétaires prévues au budget primitif intégrant notamment un volume d'investissements de 112 267 448 Euros (hors THNS), le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 105 861 279 Euros.

Toutefois, sur la base d'un montant annuel moyen d'investissement attendu autour de 75 000 000 Euros sur la période 2016-2020, permettant de préserver une situation financière compatible avec la poursuite des politiques nécessaires au développement du territoire, l'endettement consolidé global (dette bancaire + autres dettes ; hors dette récupérable) pourrait progresser de 44 224 952 Euros pour atteindre 413 465 181 Euros au 31 décembre 2017 (contre 369 240 229 Euros au 31 décembre 2016).

Dès lors, la dette bancaire représenterait 98,70 % de l'endettement consolidé global, soit un encours au 31 décembre 2017 de 408 099 823 Euros.

Les données ci-après sont établies sur la base de cette hypothèse.

Par ailleurs, l'application des dispositions suivantes :

- l'interdiction de recourir, pour tout financement nouveau, à un niveau de risques supérieur à 2C au regard de la classification des risques reprise dans la charte de bonne conduite "Gissler",

- l'amortissement naturel des encours structurés,

- la désensibilisation (réduction du risque) ou/et sécurisation, en fonction des opportunités de marché, de l'encours présentant des risques d'indice(s) et de structure supérieur à 1 C, conduira à un renforcement de la sécurisation de la dette bancaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque avec une part d'encours positionnée sur un risque faible (au regard de la classification des risques définis dans la charte de bonne conduite) qui pourrait atteindre 98,51 % au 31 décembre 2017 (contre 98,15 % au 31 décembre 2016).

- Risque faible (98,51 % de l'encours total) :

- 350 345 057 Euros de dette classée 1-A (85,85 % de l'encours total),
- 30 505 521 Euros de dette classée 1-B (7,48 % de l'encours total),
- 21 166 667 Euros de dette classée 1-C (5,18 % de l'encours total).

- Risque potentiellement élevé (1,49 % de l'encours total) :

- 6 082 578 Euros de dette classée 2-E (1,49 % de l'encours total).

- Risque potentiellement très élevé (0 % de l'encours total) :

Compte tenu du contexte macro-économique avec un niveau d'inflation et de croissance, en zone Euro, toujours faible (respectivement à 1,3 % et 1,6 % en 2017), et au regard également des nombreuses incertitudes (Brexit, élections en Europe, rentabilité insuffisante des banques européennes...), les taux courts monétaires resteront extrêmement bas. Afin de profiter pleinement de ces conditions exceptionnelles, la Communauté Urbaine de Dunkerque devrait poursuivre en 2017 sa stratégie de "variabilisation de la dette" (sauf opportunité à taux fixe extrêmement attractif), en souscrivant majoritairement les nouveaux financements sur des emprunts à taux variable classique. L'objectif d'une structure de dette orientée à 55 % à taux fixe (voire 50 %) et 45 % (voire 50%) à taux variable devra être recherché.

Afin de gérer au mieux ce risque de taux, et en fonction des opportunités des marchés, certains encours à taux variable devront cependant faire l'objet d'une stratégie de couverture contre une éventuelle hausse des taux via la mise en place par exemple d'un cap de taux (fixation d'un taux plafond) ou d'un tunnel de taux (fixation d'un taux plancher + d'un taux plafond) permettant de se prémunir contre une hausse trop importante des frais financiers.

Financement par voie d'emprunt des investissements et gestion active du stock de la dette :

Pour réaliser tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Président reçoit donc délégation au titre de l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, aux fins de contracter des produits de financement long terme (nouveaux et/ou de réaménagement et de refinancement).

Le conseil communautaire décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette, de recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts classiques : taux fixe ou taux variable sans structuration,
- et/ou des emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie,
- et/ou tout autre produit de financement dont la classification telle que définie dans la charte de bonne conduite "Gissler" ne pourra être supérieur à 2C.

Les emprunts peuvent être libellés en Euros ou en devises étrangères. Dans ce dernier cas, afin d'assurer une couverture intégrale du risque de change, un contrat d'échange de devises contre Euros devra être conclu lors de la souscription de l'emprunt pour le montant total et la durée totale de l'emprunt.

Le conseil communautaire décide, dans un souci de diversification des sources de financement et d'optimisation des conditions financières, de recourir également aux emprunts obligataires individuels ou groupés avec d'autres collectivités publiques, et aux financements proposés par l'Agence France Locale.

Le conseil communautaire autorise l'ensemble de ces produits de financement dans la limite des crédits votés au budget.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années. Le profil d'amortissement pourra être linéaire, progressif, in fine ou à la carte.

Conformément au décret d'application n° 2014-984 relatif à l'encadrement des

conditions d'emprunt des collectivités locales, les emprunts pourront être mis en place que si leurs taux d'intérêt sont construits tels que suit :

- emprunt à taux fixe classique,
- emprunt à taux variable construit sur la base d'un index + marge.

L'index en question devra obligatoirement être l'un des index suivants :

- un taux de marché interbancaire de la zone Euro, du marché monétaire de la zone Euro et encore le taux d'un emprunt d'un Etat membre de la zone Euro (OAT par exemple),

- l'indice de niveau général des prix ou encore l'indice harmonisé des prix à la consommation de la zone Euro (index inflation),

- un indice représentatif du prix d'un échange de taux entre des taux usuels de maturité différente du marché monétaire ou du marché interbancaire de la zone Euro (taux de SWAP par exemple),

- les taux du livret d'épargne tels que définis aux articles L 221-1, L 221-13 et L 221-27 du Code Monétaire et Financier (livret A, LEP et LDD).

Dans le cas où l'emprunt souscrit ne serait pas un taux fixe classique ou encore un emprunt à taux variable construit sur la base d'un des indices ci-dessus augmenté d'une marge, le taux d'intérêt payé devra absolument être capé (taux plafonné). Le taux maximal payé sera égal au double du taux le plus bas constaté sur les trois premières années.

Les contrats de prêt pourront également comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer d'un taux variable au taux fixe ou inversement,
- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt,
- la faculté de procéder au remboursement temporaire d'un emprunt (afin de gérer au mieux la trésorerie et minimiser ainsi les frais financiers),
- la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de mener toute forme de réaménagement de dette,
- la faculté de modifier la périodicité, le profil d'amortissement,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

Le conseil communautaire décide également, dans un souci d'optimisation de son stock de dette visant notamment à réduire la charge de la dette ou de stratégies d'endettement, d'autoriser toutes les opérations utiles à la gestion de la dette décrites ci-dessous :

- la possibilité de pouvoir procéder au réaménagement des prêts souscrits avec le règlement ou le refinancement le cas échéant des indemnités,
- la possibilité de pouvoir rembourser un ou plusieurs prêt(s) sans refinancement,
- la possibilité de pouvoir rembourser un ou plusieurs prêt(s) avec refinancement à des conditions plus favorables (avec le règlement ou le refinancement le cas échéant des indemnités),
- la faculté de procéder au remboursement temporaire d'un emprunt ou au règlement par anticipation d'échéances (afin de gérer au mieux la trésorerie et minimiser ainsi les frais financiers).

Cas particulier de la gestion du stock actuel des emprunts dont la classification telle

que définie dans la charte de bonne conduite "Gissler" est supérieur à 2C :

- le portefeuille actuel d'emprunts ou d'instruments de couverture comporte 1 encours (2,01 % de l'encours bancaire) dont le taux, payé par la Communauté Urbaine de Dunkerque, est basé sur plusieurs variables financières (inflation française et européenne). Afin de neutraliser les risques potentiels qu'il induit, cet emprunt sera réaménagé en fonction des opportunités de marché.

Dans ce cas précis et par exception, il sera possible de souscrire un produit de financement ou instrument financier autre que ceux énumérés dans le cadre de la souscription des financements nouveaux, et qui pourra présenter notamment un niveau de risques supérieur à 2C au regard de la classification reprise dans la charte de bonne conduite "Gissler". Pour autant, le produit de réaménagement ou de substitution ne pourra présenter un niveau de risques supérieur au produit de financement d'origine.

Chaque opération de réaménagement fera l'objet d'une analyse préalable au regard de deux critères : le coût et la diminution du risque. Par ailleurs, pour qu'un contrat de réaménagement soit considéré comme une opération de désensibilisation, il faudra :

- qu'en cas de rallongement ou de modification du profil d'amortissement, les nouvelles échéances soient positionnées sur du taux fixe ou sur un index variable + marge tel que défini ci-avant,

- que la sécurisation d'une ou plusieurs échéances à taux fixe n'engendre pas une trop forte dégradation du taux payé sur les échéances résiduelles.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers dans la limite des crédits votés.

A ce titre, le conseil communautaire décide de donner délégation sur l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, au Président, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,

- à procéder à la souscription et à la gestion des emprunts (y compris les emprunts bancaires associés à des fonds investisseurs, les emprunts obligataires individuels ou groupés avec d'autres collectivités publiques et ceux proposés par l'Agence France Locale), aux opérations financières utiles à la gestion de la dette (réaménagement, refinancement...) dans le strict respect des dispositions arrêtées précédemment.

- à approuver et signer tous les actes et contrats nécessaires à ces opérations (y compris dans le cadre de la réalisation d'emprunt(s) obligataire(s) individuel(s) ou groupé(s) avec d'autres collectivités publiques et des financements proposés par l'Agence France Locale).

Utilisation des instruments de couverture :

Afin d'optimiser la gestion de la dette, le Président reçoit délégation au titre de l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, aux fins de contracter des instruments de couverture :

- Stratégie d'endettement :

Compte tenu des incertitudes et des fluctuations qu'est susceptible de subir le marché, la Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite recourir à des instruments de couverture

afin de se protéger contre d'éventuelles hausses des taux ou au contraire afin de profiter d'éventuelles baisses.

Ces instruments permettent de modifier un taux (contrats d'échange de taux ou swap), de figer un taux (contrats d'accord de taux futur ou FRA, contrats de terme contre terme ou FORWARD/FORWARD), de garantir un taux (contrats de garantie de taux plafond ou CAP, contrats de garantie de taux plancher ou FLOOR, contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher ou COLLAR).

- Caractéristiques essentielles des contrats :

Dans le cadre de sa politique de gestion active de la dette, l'assemblée délibérante décide, dans le souci d'optimiser sa gestion de la dette (pouvoir faire varier l'exposition de sa dette au risque de taux d'intérêt afin de maîtriser ses frais financiers) et dans le cadre notamment des dispositions de la circulaire interministérielle n° IOC/B/1015077/C du 25 juin 2010, de recourir à des opérations de couverture des risques de taux qui pourront être :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP),
- et/ou des contrats d'accord de taux futur (FRA),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond (CAP),
- et/ou des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR),
- et/ou des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR).

Le conseil communautaire autorise les opérations de couverture sur l'exercice 2017 sur :

- les contrats d'emprunts constitutifs du stock de la dette (dont la liste figure en annexe 1 de la délibération),
- les emprunts nouveaux ou de refinancement qui seront contractés au cours des deux derniers mois de l'exercice 2016 et sur l'exercice 2017,
- les opérations de couverture en stock (dont la liste figure en annexe 2 de la délibération), et celles qui seront souscrites éventuellement au cours des deux derniers mois de l'exercice 2016 et sur l'exercice 2017.

Conformément au décret d'application n° 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des Collectivités Locales, les contrats d'instruments financiers devront être souscrits dans les mêmes limites de taux d'intérêts que celles arrêtées ci-avant dans le cadre des financements nouveaux.

La décision de procéder à la souscription d'un contrat financier devra mentionner les caractéristiques essentielles du contrat financier, ainsi que le contrat d'emprunt auquel il est adossé et constate que la combinaison des deux contrats respecte les conditions fixées dans le décret précité.

Les nouvelles opérations de couverture de taux devront présenter également un niveau de risques inférieur ou égal à 2C au regard de la classification reprise dans la charte de bonne conduite "Gissler".

Cas particulier de la gestion du stock actuel des emprunts et des instruments de couverture dont le niveau de risques est supérieur à 2C au regard de la classification reprise dans la charte de bonne conduite "Gissler".

Le portefeuille actuel d'emprunts et d'instruments de couverture comporte 1 encours (à 1,85 % de l'encours bancaire) dont le taux, payé par la Communauté Urbaine de Dunkerque, est basé sur plusieurs variables financières (inflation française et européenne).

Afin de neutraliser les risques potentiels qu'il induit, cet emprunt sera réaménagé en fonction des opportunités de marchés.

Dans ce cas précis, et par exception, il sera possible de souscrire un instrument financier qui pourra donc présenter un niveau de risques supérieur à 2C au regard de la classification reprise dans la charte de bonne conduite "Gissler". Pour autant, celui-ci ne pourra présenter un niveau de risques supérieur au produit de financement ou de couverture d'origine.

Dans ce cadre, cette opération fera l'objet d'une analyse préalable au regard de deux critères : le coût et la diminution du risque. Pour que celle-ci soit considérée comme une opération de désensibilisation, il faudra que la sécurisation d'une ou plusieurs échéances à taux fixe n'engendre par une trop forte dégradation du taux payé sur les échéances résiduelles.

En toute hypothèse, le montant de l'encours de la dette sur lequel portent les opérations de couverture ne peut excéder l'encours global de la dette de la collectivité (seuil maximum retenu conformément aux critères arrêtés par le conseil national de la comptabilité).

La durée des contrats ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts auxquels les opérations sont adossées.

Pour l'exécution de ces opérations, il sera procédé à la mise en concurrence d'au moins deux établissements spécialisés.

Des primes ou commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers, pour un montant maximum de 10 % de l'encours visé par l'opération.

A ce titre, le conseil communautaire décide de donner délégation au titre de l'exercice 2017, au Président, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
- à passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
- à résilier ou réaménager les opérations arrêtées,
- à approuver et signer les contrats de couverture dans le strict respect des dispositions arrêtées précédemment,
- à approuver et signer tous les actes et contrats nécessaires à la mise en place des contrats de couverture (convention cadre FBF, contrat de délégation de déclaration de transaction, etc...).

Utilisation des produits de trésorerie et des produits de placement de fonds dans le cadre de la gestion de trésorerie :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie ou pour absorber les excédents temporaires de trésorerie, le Président reçoit délégation sur l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée lors du vote du budget primitif 2018, aux fins de contracter des produits de financement à court

terme mais également des produits de placement de fonds.

Compte tenu de l'obligation (sauf dérogations particulières) de déposer chaque jour la trésorerie excédentaire sur un compte non rémunéré du Trésor Public, l'objectif récurrent de gestion de trésorerie est de limiter le montant quotidien de l'encaisse et de veiller à ce qu'il soit le plus proche possible de zéro. Il s'agit également d'être capable de répondre aux besoins quotidiens de liquidité, tout en évitant une mobilisation trop précoce des emprunts.

Les emprunts revolving permettent de répondre en partie à ces objectifs. Pour autant, le recours à une (ou plusieurs) ligne(s) de trésorerie ou/et aux billets de trésorerie, plus souple car mobilisable le jour même, permet d'optimiser l'utilisation des fonds sur des durées très courtes pouvant aller d'un jour seulement à 1 an.

Compte tenu des besoins de la Communauté Urbaine de Dunkerque et du volume des emprunts revolving, le montant total de la ou des ligne(s) ne devra pas être supérieur à 20 000 000 Euros et le programme de billets de trésorerie ne devra pas être supérieur à 10 000 000 Euros.

Par ailleurs, le recours à des produits de placement de fonds, dans les limites prévues aux articles L1618-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, représente également un outil financier permettant de gérer au mieux la trésorerie de la collectivité et d'absorber les excédents temporaires de trésorerie.

A ce titre, le conseil communautaire décide de donner délégation sur l'exercice 2017 et au-delà de cet exercice, jusqu'à l'adoption de la nouvelle délibération qui sera présentée, lors du vote du budget primitif 2018, au Président, et l'autorise :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à procéder à la souscription et à la gestion des produits de trésorerie et de placement cités précédemment,
- à approuver et signer le(s) contrat(s) éventuels,
- à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et remboursement des sommes dues dans les conditions prévues dans le(s) contrat(s).

Délégations :

En application de l'article L 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président pourra reporter, sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations reçues du conseil communautaire aux Vice-Présidents, au Directeur Général, aux Directeurs Généraux Adjoints, aux Directeurs et aux Responsables de Services.

Information du Conseil de Communauté :

Le conseil communautaire sera tenu informé des emprunts, instruments de couverture, des produits de trésorerie ou de placement mis en place, et de manière générale de toutes les opérations relatives à la gestion de la dette et de trésorerie réalisées dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

9 - Admissions en non-valeurs 2017 d'un montant de 6 974,16 Euros.

Monsieur HUTIN : Vous constaterez que le montant est minime, ce qui prouve que tout cela est plutôt bien géré. Le comptable public n'a pas pu recouvrer :

- 6 000 Euros, au titre du budget principal,
- 138 Euros, au titre de l'assainissement,
- et 813 Euros, au titre des ordures ménagères.

Ce qui témoigne d'une belle efficacité.

Monsieur le Président : Y-a-t-il des interventions ? Non. Je passe au vote de la délibération. Qui est "contre" ? Qui s'abstient ? Tous les autres sont "pour", je vous remercie.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés, Monsieur EYMERY et Madame FORTUIT s'abstiennent".

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Vice-Président

Expose aux membres du Conseil que Monsieur le Trésorier nous a fait parvenir une liste de créances irrécouvrables.

Les créances irrécouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement.

L'irrécouvrabilité des créances peut être, soit temporaire dans le cas des créances admises en non-valeurs, soit définitive dans le cas de créances éteintes.

L'admission en non-valeurs est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que, malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

L'admission en non-valeurs prononcée par l'assemblée délibérante et la décharge prononcée par le juge des comptes ne mettent pas obstacle à l'exercice des poursuites. La décision prise par ces autorités n'éteint pas la dette du redevable. Le titre émis garde son caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaît que le débiteur revient à "meilleure fortune".

L'irrécouvrabilité peut trouver son origine :

- dans la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritiers...),

- dans le refus de l'ordonnateur d'autoriser les poursuites (le défaut d'autorisation est assimilé à un refus),

L'article R. 1617-24 du C.G.C.T. dispose que "l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes, selon les modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet. Le refus d'autorisation ou l'absence de réponse dans le délai d'un mois justifie la présentation en non-valeurs des créances dont le recouvrement n'a pu être obtenu

à l'amiable".

- dans l'échec des tentatives de recouvrement.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement en la forme et au fond mais dont l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la collectivité créancière et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

Il s'agit notamment :

- du prononcé d'un jugement de clôture de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif (article 643-11 du Code de Commerce),

- du prononcé de la décision du juge du tribunal d'instance de rendre exécutoire une recommandation de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (article L 332-5 du Code de la Consommation) : situation de surendettement,

- du prononcé de la clôture pour insuffisance d'actif d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (article L 332-9 du Code de la Consommation) : effacement de dette.

Il est donné lecture des états P 511 émis par Monsieur le Trésorier pour un montant total de 6 974,16 Euros et il est demandé à l'assemblée de bien vouloir adopter la délibération suivante afin d'admettre en non-valeurs l'ensemble de ces sommes (admissions en non-valeurs classiques et créances éteintes).

Les dépenses découlant de cette procédure doivent être scindées en fonction du budget concerné :

- **Au budget principal pour un montant de 6 022,15 Euros.**

Il ne s'agit que d'admissions en non-valeurs classiques à imputer au compte 6541.

- **Au budget assainissement pour un montant de 138,13 Euros.**

Il ne s'agit que d'admissions en non-valeurs classiques à imputer au compte 6541.

- **Au budget des ordures ménagères pour un montant de 813,88 Euros.**

De ces 813,88 Euros, il convient de distinguer les admissions en non-valeurs classiques et les créances éteintes :

- les admissions en non-valeurs classiques, pour un montant de 370,29 Euros sont à imputer au compte 6541,
- les créances éteintes, pour un montant de 443,59 Euros sont à imputer au compte 6542.

Vu le budget de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Vu les états de produits irrécouvrables sur ce budget, dressés par Monsieur le Trésorier qui demande l'admission en non-valeurs, et par la suite, la décharge de son compte de gestion des sommes portées aux dits états, et ci-après débiteurs.

Vu l'avis de la commission "Ressources et administration générale".

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'admettre en non-valeurs, sur l'exercice 2017, une somme de 6 974,16 Euros.

Monsieur le Président : Il nous reste 1 délibération au titre de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE".

ADMINISTRATION GÉNÉRALE : Monsieur le Président

10 - TRISELEC. Remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration.

Monsieur le Président : Lors de la séance de notre conseil du 16 octobre 2014, nous avons procédé à la désignation de nos représentants au sein de la Société Publique Locale TRISELEC :

- à l'Assemblée Générale, nous avons désigné Monsieur Roméo RAGAZZO, en qualité de titulaire et Monsieur Jean-Philippe TITECA, en qualité de suppléant ;
- au Conseil d'Administration, nous avons désigné Monsieur Roméo RAGAZZO et Monsieur Jean-Philippe TITECA.

Cette société, dont les deux actionnaires sont la Métropole Européenne de Lille et la Communauté Urbaine de Dunkerque, a notamment pour objet l'exploitation et la gestion du centre de tri des déchets, la formation et l'insertion.

Il est proposé aujourd'hui de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA à l'assemblée générale, en qualité de suppléant et au conseil d'administration, en qualité de titulaire.

Je vous propose de procéder à un vote à main levée. Y-a-t-il des oppositions ? Non, il n'y en a pas, je vous remercie.

Mise aux voix, le principe d'un vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président : J'ai reçu la candidature de Monsieur André HENNEBERT, aussi bien à l'Assemblée Générale en qualité de suppléant, qu'au Conseil d'Administration, en qualité de titulaire. Y-a-t-il d'autres candidats ? Non. Très bien. Monsieur HENNEBERT, vous êtes donc, de fait, désigné pour représenter la Communauté Urbaine au sein de TRISELEC.

Mise aux voix, la désignation de Monsieur HENNEBERT au sein de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration de TRISELEC est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE :

Monsieur le Président

Rappelle aux membres du Conseil que, lors de sa séance du 16 octobre 2014, le Conseil de Communauté a procédé à la désignation de ses représentants au sein de la Société Publique Locale TRISELEC :

- à l'Assemblée Générale, ont été désignés : Monsieur Roméo RAGAZZO, en qualité de titulaire, et Monsieur Jean-Philippe TITECA, en qualité de suppléant ;
- au Conseil d'Administration, ont été désignés : Monsieur Roméo RAGAZZO et Monsieur Jean-Philippe TITECA.

Cette société, dont les deux actionnaires sont la Métropole Européenne de Lille et la Communauté Urbaine de Dunkerque, a notamment pour objet l'exploitation et la gestion du centre de tri des déchets et la formation et l'insertion des travailleurs.

Il est aujourd'hui proposé de procéder au remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA à l'assemblée générale (suppléant) et au conseil d'administration (titulaire).

Conformément à l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote a lieu au scrutin secret lorsqu'il est procédé à une nomination, à moins que le Conseil ne décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder.

S'agissant de l'élection, si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

Le Conseil de Communauté, après avoir entendu ce qui précède, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité, de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

DÉSIGNE, à la majorité des votants, Monsieur André HENNEBERT pour siéger en qualité de suppléant à l'Assemblée Générale de la Société Publique Locale TRISELEC, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA.

DÉSIGNE, à la majorité des votants, Monsieur André HENNEBERT pour siéger en qualité de titulaire au Conseil d'Administration de la Société Publique Locale TRISELEC, en remplacement de Monsieur Jean-Philippe TITECA.

DÉCISIONS :

Monsieur le Président : Vous avez reçu la liste des décisions prises en application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément au dispositif juridique, les explications que vous pourriez solliciter sur ces décisions vous seraient apportées par écrit.

Avez-vous des observations à formuler ?

Monsieur EYMERY, je vous passe la parole.

Monsieur EYMERY : Une demande sur la décision n° 71 qui concerne le protocole d'entente signé entre la Communauté Urbaine conjointement avec BGE Flandre Création et la ville SHAWINIGAN, au Canada. La demande est de savoir quel est le coût estimé de ce protocole pour la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Monsieur le Président : Très bien, vous aurez la réponse par écrit.

Monsieur EYMERY m'a fait parvenir, par ailleurs, 3 questions orales et 1 projet de motion. Monsieur EYMERY, vous avez la parole, je vous propose de poser vos 3 questions.

Monsieur EYMERY : La première question est relative au Zoo de FORT-MARDYCK, puisque nous avons été saisis de demandes concernant les conditions, je dirais, d'accueil des animaux au parc zoologique et en particulier concernant les ours. Il y a une demande qui vous a été faite de pouvoir faire passer un vétérinaire pour examiner les ours. Actuellement, d'après les informations en notre possession, il n'y a pas eu de réponse favorable de la Communauté Urbaine. Pouvez-vous nous dire quelles mesures ont été prises pour assurer le bien-être de ces animaux.

Monsieur le Président : Je vous propose de poser les 3 questions.

Monsieur EYMERY : La deuxième question est relative à l'emploi d'un haut fonctionnaire de la Communauté Urbaine qui a rejoint une autre collectivité, celle de MONTLUÇON. Je vous avais interrogé à la dernière séance et aujourd'hui je n'ai pas de réponse sur la problématique suivante : est-ce que vous pouvez nous certifier que les titres de recettes émis vers la commune de MONTLUÇON et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale de MONTLUÇON, c'est-à-dire le fait pour la Communauté Urbaine de se faire payer des rémunérations de cette personne, alors qu'elle était mise à disposition, ont bien été émises et permettent d'assurer la sincérité du compte administratif 2015 qui a été soumis au vote du conseil communautaire en 2016. En effet, cette personne a été mise à disposition à compter du 1er juillet 2015, donc est-ce que les 6 mois de cette rémunération ont été intégrés dans le compte administratif 2015, est-ce que celui-ci est sincère.

Question n° 3. Dans le cadre du développement économique du territoire, la Communauté Urbaine est aujourd'hui en litige avec la Société AQUOPALE Parc, qui est à l'origine d'un projet de base de loisirs nautiques. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qu'il en est, à ce jour, des projets de la Communauté Urbaine autour des lacs et des plans d'eau ?

Monsieur le Président : Merci. Monsieur ROMMEL, je vous passe la parole pour la réponse à la question "Ressources Humaines".

Monsieur ROMMEL : Merci Monsieur le Président, je ne parle pas de l'ours, n'est-ce pas ? Je suis bien concerné par la question n° 2. Je viens d'avoir une petite surprise quand vous m'avez passé la parole, je l'avoue, mais c'est vrai qu'en termes d'organisations syndicales et du personnel, je n'ai reçu aucune plainte de l'ours !

Monsieur EYMERY, je pensais vous avoir répondu, je vous l'avoue, lors d'un conseil communautaire précédent où je vous avais dit qu'il n'y avait pas de personnel de la Communauté Urbaine payé pour travailler à l'extérieur de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Là, il y a des précisions qui sont demandées. Je rappelle que nous n'avons pas le droit de procéder ainsi. Tout le personnel de la C.U.D. qui travaille à l'extérieur est en détachement et donc payé par la collectivité ou l'organisation qui le reçoit, mais la C.U.D. ne paye personne pour travailler à l'extérieur du territoire communautaire, je le répète parce que je pensais l'avoir dit la dernière fois.

En ce qui concerne votre première demande de certifier que les titres de recettes ont bien été émis vers la commune de MONTLUÇON et l'E.P.C.I. de MONTLUÇON, oui, nous avons répondu par lettre recommandée en fin d'année dernière : les titres ont bien été émis le 27 juillet 2016 et pris en charge par le Trésor Public. Donc, dans tous les cas, cela va être suivi et MONTLUÇON, je crois, commence ou a commencé à payer, ça je n'en suis pas sûr mais c'est parti. La deuxième demande est de savoir si cela permettait d'assurer la sincérité du Compte Administratif, il n'y a aucun souci au niveau du Compte Administratif, comme l'action se chevauche sur 2 exercices, l'émission des titres est intervenue au terme de la convention et figurera sur le Compte Administratif 2016. Il n'y a vraiment pas de souci là-dessus, parce que les collectivités publiques sont, par nature, solvables et les créances qui sont détenues contre elles sont recouvrées par le Trésor Public qui dispose du pouvoir de contrainte auprès de la ville de MONTLUÇON, comme auprès de n'importe quelle collectivité. Il n'y a vraiment aucun souci. Donc, je vous le redis, parce que je pensais réentendre cette question, il n'y a pas de personnel de la C.U.D. qui est payé pour travailler en dehors du territoire communautaire. Monsieur MULLER, parce que vous l'avez cité dans votre courrier, n'a pas été payé pour travailler ailleurs, il y a eu un accord entre MONTLUÇON, et la Communauté Urbaine de Dunkerque et MONTLUÇON paiera. Voilà, je crois avoir été assez clair.

Monsieur le Président : Merci Monsieur ROMMEL. Je cède la parole à Monsieur DHERSIN qui va s'occuper des ours et des lacs, dans le grand nord.

Monsieur DHERSIN : Je n'ai pas l'intention d'ailleurs, de mettre l'ours dans le lac, mais en tout cas, je suis bien le spécialiste de l'ours. Alors, vous me demandiez, Monsieur, quelles mesures ont été prises pour assurer le bien-être des ours, eh bien je vous réponds : aucune. Pourquoi ? Parce qu'à la suite d'une plainte d'une association, les services de l'État, mais également Brigitte BARDOT, avec sa fondation, n'ont noté aucune remarque négative et donc que rien n'a été formulé à cet égard. Et je dirais bien au contraire, puisque les services de l'État et cette association "Brigitte BARDOT" s'accordent sur le fait que les 2 ours nés en captivité ne peuvent être déplacés, vu leur âge et que les soins qui leur sont dispensés sont conformes à leurs besoins. En tout cas, si vous voulez vous en assurer vous-même je vous conduirai moi-même dans la cage.

Sur l'autre question, sur un litige, si vous voulez, pour qu'il y ait litige, il faut qu'il y ait plainte, il n'y a jamais eu de plainte. Vous m'aviez déjà posé cette question par courrier du 4 février 2016, je vous ai répondu le 3 mars 2016, comme c'est la même question et bien c'est la même réponse. Merci, bonne soirée.

Monsieur le Président : Merci Monsieur DHERSIN. Vous avez tous, également, sur vos tables, un projet de motion déposé par Monsieur EYMERY. Est-ce que vous souhaitez une présentation complémentaire de Monsieur EYMERY ? Qui le souhaite ? Très bien. Pour le vote, est-ce que je peux considérer que c'est le même vote que pour la présentation ? Je vous en remercie, elle est donc rejetée.

Nous en avons terminé avec notre conseil, je vous souhaite donc une excellente soirée et vous informe que notre prochain Conseil de Communauté devrait se tenir le 30 mars prochain. Bonne soirée à toutes et à tous.

La séance est levée à 19h45